

SCHOULBUET

SCHOUL AM WEIER



JOURNAL SCOLAIRE
SCHULINFOBLATT
JORNAL ESCOLAR

2024/2025



ISSN : 2354-533X

SUPERMAN
YAY!

TABLE DES MATIÈRES

INHALTSVERZEICHNIS

Informations utiles • Nützliche Informationen	4 – 9
Adresses utiles • Nützliche Adressen	4 - 5
Comité d'école • Schulkomitee	6
Commission scolaire • Schulkommission	7
Représentants des parents d'élèves • Elternvertretung	8
Le système scolaire luxembourgeois • Das luxemburgische Schulsystem	9
Rentrée scolaire 2024 – 2025 • Schulbeginn 2024 – 2025	10 – 17
Calendrier des vacances • Ferienkalender	10 - 11
Informations générales • Allgemeine Informationen	12 - 13
Précoce • Früherziehung	14
Enseignement fondamental cycle 1 • Grundschulunterricht 1. Zyklus	15
Enseignement fondamental cycles 2 à 4 • Grundschulunterricht Zyklen 2 bis 4	16 - 17
Transport scolaire • Schultransport	18 – 29
Kiss & go	18 - 19
Parking • Parkplatz	20 - 21
Accompagnateurs de bus • Schulbusbegleiter	22
Horaires des bus scolaires • Schulbusfahrpläne	23 - 25
Informations de la police • Informationen der Polizei	26 - 29
Le corps enseignant • Das Lehrpersonal	30 – 33
Le cours d'accueil • Die Aufnahmeklasse	32
Enseignants pour enfants à besoins spécifiques • Lehrer für Schüler mit besonderen Bedürfnissen	33
Projets • Projekte	34 – 44
La commission d'inclusion • Die Kommission für Inklusion	34
« Centre pour le développement moteur »	35 - 37
« Airtramp »	38
Le Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)	39
Lait à l'école & fruit4school • Schulmilch & fruit4school	39 - 40
« LASEP »	41
Service « Krank Kanner Doheem »	42 - 43
Action ReUse - SIDECE	44
Service d'éducation et d'accueil (Maison Relais)	45 – 54
« Chèques-service accueil »	52
Galerie de Photos • Fotogalerie	55 – 73
Cycle 1 - Précoce • Zyklus 1 - Vorschule	55 - 56
Cycle 1 • Zyklus 1	57 - 59
Cycle 2 • Zyklus 2	60 - 63
Cycle 3 • Zyklus 3	64 - 67
Cycle 4 • Zyklus 4	68 - 71
News "Am Weier"	72 - 74
Association des parents d'élèves « am Weier » • Elternvereinigung « am Weier »	75 – 80

Adresses utiles • Nützliche Adressen



Ecole fondamentale "Am Weier" Grundschule "Am Weier"

1, Am Weier
L-7661 Medernach

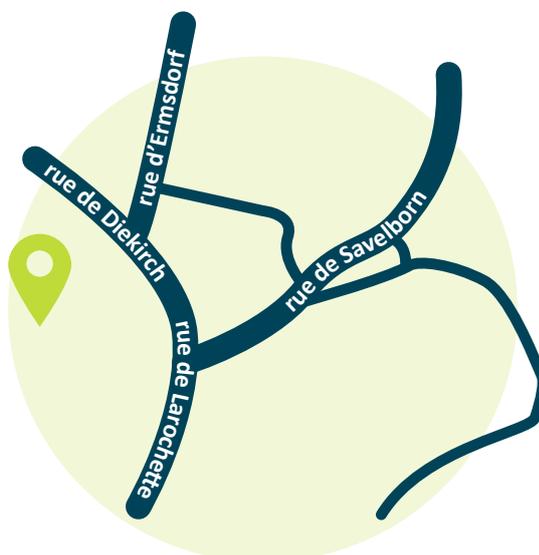
Tél.: 87 90 82
Fax.: 87 95 30



Service d'éducation et d'accueil Kindertagesstätte (Maison Relais)

1, Am Weier
L-7661 Medernach
Tél.: 87 90 82 - 402
GSM Cycle 1 : 621 83 73 30
GSM Cycles 2-4 : 691 83 73 28

E-mail: relais.medernach@croix-rouge.lu
www.croix-rouge.lu/medernach



INFORMATIONS UTILES NÜTZLICHE INFORMATIONEN

Adresses utiles • Nützliche Adressen

Madame KOEUNE Stephie
*Présidente du comité d'école •
Präsidentin des Schulkomitees*

Tél.: 87 90 82 - 301
Mobile : 661 93 24 80
E-mail: stephanie.koeune@education.lu

Direction de région • Regionaldirektion

Direction de région 14

7, Avenue de la Gare
L-9233 Diekirch

Tél.: 247 - 55 870
Fax: 247 - 55 871
E-mail: secretariat.diekirch@men.lu
www.diref14.lu



Monsieur ROETTIGERS Gérard
Directeur • Direktor



Madame HEFTRICH Nathalie
*Directrice adjointe •
stellvertretende Direktorin*



Monsieur LEPAGE Patrick
*Directeur adjoint •
stellvertretender Direktor*



Monsieur REIS Luc
*Directeur adjoint •
stellvertretender Direktor*



Madame WITRY Victorine
*Directrice adjointe •
stellvertretende Direktorin*

Administration communale • Gemeindeverwaltung

18, rue de Larochette
L-7661 Medernach

Tél. : 83 73 02 - 1
Fax : 87 96 65
E-mail : secretariat@aerenzdall.lu
www.aerenzdall.lu

Lu - Ve • Mo - Fr : 8:00 - 12:00 14:00 - 17:00
Je • Do : 8:00 - 12:00 14:00 - 19:00



Comité d'école • Schulkomitee

KOEUNE Stephie
Présidente • Präsidentin

FLIES Martine
Cycle 1 • Zyklus 1

KARIER Yves
Cycle 2 • Zyklus 2

SCHMIT Martine
Cycle 3 • Zyklus 3

CHOPIN Céline
Cycle 4 • Zyklus 4

Les buts du comité d'école

Chaque école dispose d'un comité d'école. Les missions du comité d'école consistent à élaborer une proposition d'organisation de l'école, un plan de développement scolaire, une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école. Le comité d'école donne son avis sur toutes les questions concernant le personnel de l'école et détermine les besoins en formation continue du personnel; il organise la gestion du matériel didactique et informatique de l'école. Chaque comité est composé d'au moins trois membres élus par et parmi les membres du personnel de l'école. Quatre membres du comité d'école assistent aux réunions de la commission scolaire.

Die Ziele des Schulkomitees

Jede Schule verfügt über ein Schulkomitee. Das Schulkomitee nimmt Stellung zu Personalangelegenheiten und allen Fragen rund um die Schulorganisation und den Maßnahmenkatalog zur Förderung des schulischen Erfolgs („plan de développement scolaire“) und stellt den Bedarf an Fortbildung des Lehrpersonals fest. Es verwaltet das Schulbudget, sowie das didaktische und informatische Material der Schule.

Jedes Schulkomitee besteht aus mindestens 3 Lehrern, die vom Lehrpersonal gewählt werden. Vier Mitglieder des Schulkomitees nehmen an den Versammlungen der Schulkommission teil.



INFORMATIONS UTILES NÜTZLICHE INFORMATIONEN

Commission scolaire · Schulkommission

BINTZ Bob

Président • Präsident

ELSEN Melanie

*Secrétaire et membre nommée par la commune •
Sekretärin und von der Gemeinde ernannte Vertreterin*

FLIES Martine

*Membre nommée par la commune •
von der Gemeinde ernannte Vertreterin*

JAFOUT Noura

*Membre nommée par la commune •
von der Gemeinde ernannte Vertreterin*

SCHARES Tammy

*Membre nommée par la commune •
von der Gemeinde ernannte Vertreterin*

KOEUNE Stephe

*Membre du corps enseignant •
Vertreterin der Lehrerschaft*

RODENBOUR Nadine

*Membre du corps enseignant •
Vertreterin der Lehrerschaft*

SCHREINER Silvia

*Membre des représentants des parents d'élèves •
Mitglied der Elternvertreter*

TEIXEIRA Nathalie

*Membre des représentants des parents d'élèves •
Mitglied der Elternvertreter*

La commission scolaire est un organe consultatif du conseil communal prévu par la loi scolaire et dont la présidence est assurée par le bourgmestre ou son délégué en tant que responsable des écoles.

La commission avise :

- toutes les questions relatives à l'organisation scolaire et les plans de développement scolaire;
- tous les projets de conception, de transformation ou de construction des bâtiments scolaires;
- les budgets des écoles;
- les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal.

La commission scolaire se compose d'au moins 5 membres auxquels s'ajoutent les directeurs, les représentants du personnel enseignant et des parents d'élèves.

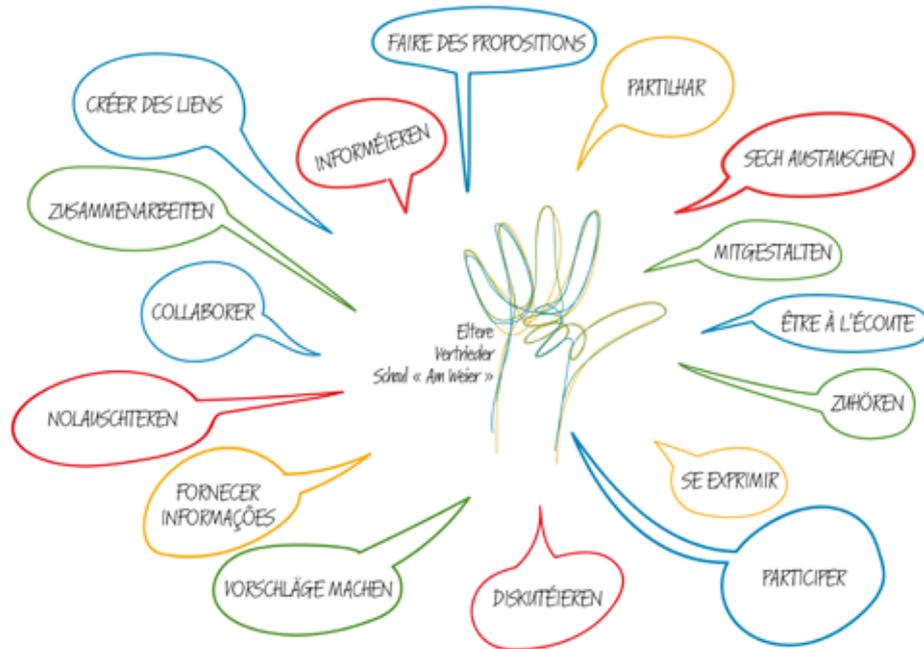
Die Schulkommission ist ein kommunales Organ des Gemeinderates mit beratender Funktion. Geleitet wird die im Schulgesetz verankerte Schulkommission vom Bürgermeister oder seinem Vertreter, welcher auch für die Schulen verantwortlich ist.

Die Schulkommission befasst sich mit:

- allen Fragen der Schulorganisation und dem Leitfaden für schulischen Erfolg;
- Umbau- und Bauprojekten der Schulen, sowie den Renovierungsmaßnahmen;
- desweiteren beschäftigt sie sich mit den Haushaltsplänen der Schulen;
- den Freizeitbetreuungsmaßnahmen, wobei ein besonderes Augenmerk auf Information, Austausch und Zusammenarbeit zwischen Eltern, Lehrpersonal und den Aufnahmestrukturen, die sich außerhalb der Schulzeit um die Kinder kümmern, gerichtet ist.

Sie setzt sich aus mindestens 5 Mitgliedern, sowie den Schuldirektoren, den Vertretern des Lehrpersonals und der Eltern zusammen.

Représentants des parents d'élèves • Elternvertretung



**Silvia
Schreiner-Raubitz**
Stegen

**Betty
Lardennois-Kirschten**
Ermsdorf

**Martine
Schaack-Lux**
Medernach

Nathalie Teixeira
Ermsdorf



INFORMATIONS UTILES

NÜTZLICHE INFORMATIONEN

Le système scolaire luxembourgeois • Das Luxemburgische Schulsystem

Au Luxembourg, les enfants peuvent fréquenter l'école publique dès 3 ans. La première année est facultative : c'est l'éducation précoce. L'obligation scolaire commence à partir de l'âge de 4 ans.

In Luxemburg können die Kinder, sobald sie drei Jahre alt sind, die öffentliche Schule besuchen. Das erste Jahr, die sog. Früherziehung (précoce), ist freiwillig. Schulpflichtig sind Kinder ab dem Alter von 4 Jahren.

L'organisation en cycles

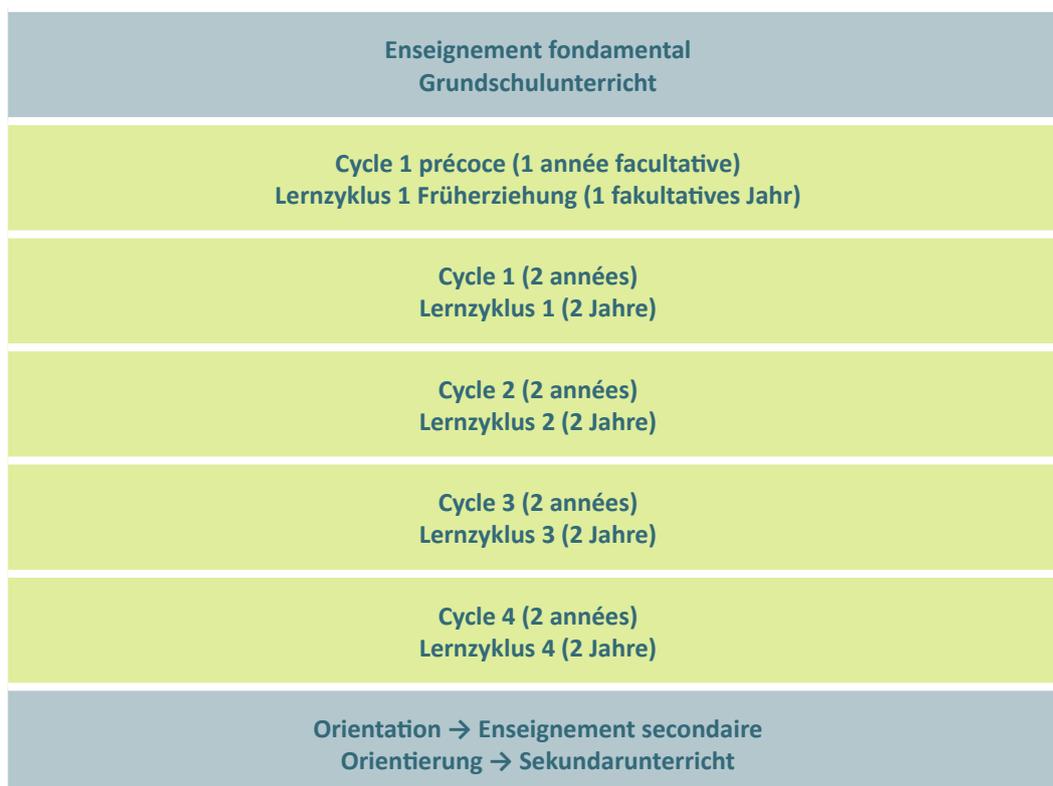
L'enseignement fondamental est organisé en quatre cycles d'apprentissage :

- Le cycle 1 correspond à l'éducation préscolaire, il s'adresse aux enfants de 4 à 5 ans (ou dès 3 ans de façon facultative) ;
- Les cycles 2 à 4 correspondent à l'enseignement primaire ;
- Le cycle 2 concerne les enfants de 6 à 7 ans ;
- Le cycle 3 concerne les enfants de 8 à 9 ans ;
- Le cycle 4 concerne les enfants de 10 à 11 ans.

Die Gliederung in Zyklen

Die Grundbildung ist in vier Lernzyklen gegliedert:

- Zyklus 1 entspricht der Früherziehung und richtet sich an Kinder im Alter von 4 bis 5 Jahren (oder wahlweise ab 3 Jahren);
- Die Zyklen 2 bis 4 entsprechen der Grundschulbildung;
- Zyklus 2 betrifft Kinder im Alter von 6 bis 7 Jahren ;
- Zyklus 3 betrifft Kinder im Alter von 8 bis 9 Jahren;
- Zyklus 4 betrifft Kinder im Alter von 10 bis 11 Jahren.



RENTRÉE SCOLAIRE 2024 – 2025

SCHULBEGINN 2024 – 2025

2024

2025

SEPTEMBRE	OKTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
1. Di	1. Ma	1. Ve	1. Di	1. Me	1. Sa
2. Lu	2. Me	2. Sa	2. Lu	2. Je	2. Di
3. Ma	3. Je	3. Di	3. Ma	3. Ve	3. Lu
4. Me	4. Ve	4. Lu	4. Me	4. Sa	4. Ma
5. Je	5. Sa	5. Ma	5. Je	5. Di	5. Me
6. Ve	6. Di	6. Me	6. Ve	6. Lu	6. Je
7. Sa	7. Lu	7. Je	7. Sa	7. Ma	7. Ve
8. Di	8. Ma	8. Ve	8. Di	8. Me	8. Sa
9. Lu	9. Me	9. Sa	9. Lu	9. Je	9. Di
10. Ma	10. Je	10. Di	10. Ma	10. Ve	10. Lu
11. Me	11. Ve	11. Lu	11. Me	11. Sa	11. Ma
12. Je	12. Sa	12. Ma	12. Je	12. Di	12. Me
13. Ve	13. Di	13. Me	13. Ve	13. Lu	13. Je
14. Sa	14. Lu	14. Je	14. Sa	14. Ma	14. Ve
15. Di	15. Ma	15. Ve	15. Di	15. Me	15. Sa
16. Lu	16. Me	16. Sa	16. Lu	16. Je	16. Di
17. Ma	17. Je	17. Di	17. Ma	17. Ve	17. Lu
18. Me	18. Ve	18. Lu	18. Me	18. Sa	18. Ma
19. Je	19. Sa	19. Ma	19. Je	19. Di	19. Me
20. Ve	20. Di	20. Me	20. Ve	20. Lu	20. Je
21. Sa	21. Lu	21. Je	21. Sa	21. Ma	21. Ve
22. Di	22. Ma	22. Ve	22. Di	22. Me	22. Sa
23. Lu	23. Me	23. Sa	23. Lu	23. Je	23. Di
24. Ma	24. Je	24. Di	24. Ma	24. Ve	24. Lu
25. Me	25. Ve	25. Lu	25. Me	25. Sa	25. Ma
26. Je	26. Sa	26. Ma	26. Je	26. Di	26. Me
27. Ve	27. Di	27. Me	27. Ve	27. Lu	27. Je
28. Sa	28. Lu	28. Je	28. Sa	28. Ma	28. Ve
29. Di	29. Ma	29. Ve	29. Di	29. Me	
30. Lu	30. Me	30. Sa	30. Lu	30. Je	
	31. Je		31. Ma	31. Ve	

Sommerferien • Vacances d'été

Weihnachtsferien •
Vacances de Noël

Karnevalsferien • Congé de Carnaval

Schultag • journée scolaire	01.11.2024	Allerheiligen • Toussaint
Ferien • Vacances	06.12.2024	Nikolaus • jour de la Saint-Nicolas
Wochenende • Weekend	25.12.2024	Weihnachten • Noël
Feiertag • jour férié	26.12.2024	2. Weihnachtstag • Deuxième jour de Noël
	01.01.2025	Neujahr • Nouvel An

RENTRÉE SCOLAIRE 2024 – 2025

SCHULBEGINN 2024 – 2025

MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
1. Sa	1. Ma	1. Je	1. Di	1. Ma	1. Ve
2. Di	2. Me	2. Ve	2. Lu	2. Me	2. Sa
3. Lu	3. Je	3. Sa	3. Ma	3. Je	3. Di
4. Ma	4. Ve	4. Di	4. Me	4. Ve	4. Lu
5. Me	5. Sa	5. Lu	5. Je	5. Sa	5. Ma
6. Je	6. Di	6. Ma	6. Ve	6. Di	6. Me
7. Ve	7. Lu	7. Me	7. Sa	7. Lu	7. Je
8. Sa	8. Ma	8. Je	8. Di	8. Ma	8. Ve
9. Di	9. Me	9. Ve	9. Lu	9. Me	9. Sa
10. Lu	10. Je	10. Sa	10. Ma	10. Je	10. Di
11. Ma	11. Ve	11. Di	11. Me	11. Ve	11. Lu
12. Me	12. Sa	12. Lu	12. Je	12. Sa	12. Ma
13. Je	13. Di	13. Ma	13. Ve	13. Di	13. Me
14. Ve	14. Lu	14. Me	14. Sa	14. Lu	14. Je
15. Sa	15. Ma	15. Je	15. Di	15. Di	15. Ve
16. Di	16. Me	16. Ve	16. Lu	16. Mi	16. Sa
17. Lu	17. Je	17. Sa	17. Ma	17. Do	17. Di
18. Ma	18. Ve	18. Di	18. Me	18. Fr	18. Lu
19. Me	19. Sa	19. Lu	19. Je	19. Sa	19. Ma
20. Je	20. Di	20. Ma	20. Ve	20. Di	20. Me
21. Ve	21. Lu	21. Me	21. Sa	21. Lu	21. Je
22. Sa	22. Ma	22. Je	22. Di	22. Ma	22. Ve
23. Di	23. Me	23. Ve	23. Lu	23. Me	23. Sa
24. Lu	24. Je	24. Sa	24. Ma	24. Je	24. Di
25. Ma	25. Ve	25. Di	25. Me	25. Ve	25. Lu
26. Me	26. Sa	26. Lu	26. Je	26. Sa	26. Ma
27. Je	27. Di	27. Ma	27. Ve	27. Di	27. Me
28. Ve	28. Lu	28. Me	28. Sa	28. Lu	28. Je
29. Sa	29. Ma	29. Je	29. Di	29. Ma	29. Ve
30. Di	30. Me	30. Ve	30. Lu	30. Me	30. Sa
31. Lu		31. Sa		31. Je	31. Di

Osterferien • Vacances de Pâques

Pfingstferien • Congé de la Pentecôte

Sommerferien • Vacances d'été

Sommerferien • Vacances d'été

21.04.2025	Ostermontag • Lundi de Pâques	09.06.2025	Pfingstmontag • Lundi de Pentecôte
01.05.2025	Tag der Arbeit • Fête du travail	23.06.2025	Nationalfeiertag • Fête nationale
09.05.2025	Europatag • Journée de l'Europe	15.08.2025	Maria Himmelfahrt • Jour de l'Assomption
29.05.2025	Christi Himmelfahrt • Ascension		

RENTRÉE SCOLAIRE 2024 – 2025

SCHULBEGINN 2024 – 2025

Informations générales · Allgemeine Informationen

Horaire scolaire

Cycle 1
Zyklus 1

07:55 - 11:45

13:50 - 15:45

Cycles 2-4
Zyklus 2-4

07:45 - 11:55

13:50 - 15:45

Schulzeiten

Chers parents,

Merci de bien vouloir respecter absolument les heures de début et de fin des cours.

Liebe Eltern,

Wir bitten Sie die Schulzeiten genauestens einzuhalten.

Caro pais,

Obrigado para respeitare rigorosamente o horário escolar.



Surveillance des élèves

La surveillance des élèves se fait à tour de rôle par les membres du personnel enseignant. La surveillance est assurée à l'entrée du bâtiment scolaire respectivement au hall d'entrée et dans la cour de récréation:

- pendant les 10 minutes qui précèdent le commencement des cours (matin et après-midi);
- pendant les récréations;
- pendant les 10 minutes qui suivent la fin des cours (matin et après-midi).

Les enseignants en charge de la surveillance surveillent également les élèves à l'arrivée et au départ du bus scolaire.

Début de l'année scolaire

L'année scolaire 2024/2025 commencera le lundi, 16 septembre 2024.

Le premier jour de classe sera une journée de classe normale :

Horaire pour les élèves du cycle 1 :
07:55 - 11:45 / 13:50 - 15:45

Horaire pour les élèves des cycles 2-4 :
07:45 - 11:55 / 13:50 - 15:45

Schülerbeaufsichtigung

Die Beaufsichtigung der Schüler erfolgt abwechselnd durch die Mitglieder des Lehrpersonals. Die Aufsicht findet am Eingang des Schulgebäudes und im Pausenhof statt:

- während 10 Minuten vor Beginn des Schulunterrichts (morgens und nachmittags);
- während den Pausen;
- während 10 Minuten nach Ende des Schulunterrichts (morgens und nachmittags).

Die Lehrer, die im Aufsichtsplan aufgeführt sind, überwachen die Schüler ebenfalls bei der Ankunft und Abfahrt der Schulbusse.

Beginn des Schuljahres

Das Schuljahr 2024/2025 beginnt am Montag, den 16. September 2024.

Am ersten Schultag findet der Unterricht regulär statt.

Unterrichtszeiten für die Schüler des Zyklus 1 :
07:55 - 11:45 / 13:50 - 15:45

Unterrichtszeiten für die Schüler der Zyklen 2-4 :
07:45 - 11:55 / 13:50 - 15:45

RENTRÉE SCOLAIRE 2024 – 2025

SCHULBEGINN 2024 – 2025

Les bâtiments scolaires

Les classes des cycles 1 et 2 seront installées dans le nouveau bâtiment scolaire qui se trouve à côté de l'ancien bâtiment. Les salles de classe des cycles 3 et 4 se trouvent dans l'ancien bâtiment scolaire.

Absences et dispenses

Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure. Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande écrite motivée des parents.

Les dispenses sont accordées :

1. par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
2. par le président du comité d'école pour une durée maximale de 5 jours.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours, dont cinq jours consécutifs, par année scolaire.

Utilisation de portables

Il est interdit aux élèves d'allumer voire d'utiliser un portable dans l'enceinte des écoles. Cette interdiction vaut également pour la cour de récréation, le hall sportif et la piscine, ceci à partir de 10 minutes avant et jusqu'à 10 minutes après les cours.

En cas d'inobservation de cette directive, les enseignants sont habilités à enlever le portable de sorte que les parents devront le récupérer le cas échéant auprès de l'enseignant de leur enfant, qui décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Vacances et congés scolaires

L'année scolaire commence le lundi, 16 septembre 2024 et finit le mardi, 15 juillet 2025.

La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les cours fonctionnent normalement, c'est-à-dire que tous les élèves (cycles 1 à 4) seront congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi à 15h45.

Vous trouverez un calendrier avec toutes les vacances et les jours fériés aux pages page 10 et page 11.

Die Schulgebäude

Die Klassen der Zyklen 1 und 2 werden im neuen Schulgebäude unterrichtet, welches sich neben dem alten Schulgebäude befindet. Die Klassenräume der Zyklen 3 und 4 befinden sich im alten Schulgebäude.

Abwesenheit und Freistellungen

Eltern sind gebeten, die Abwesenheit ihres Kindes sowie den jeweiligen Grund des Fernbleibens ab dem ersten Tag beim Klassenlehrer zu melden. Die einzigen gesetzlich zulässigen Gründe für die Abwesenheit sind die Krankheit des Kindes, der Todesfall eines nahen Verwandten sowie höhere Gewalt. Freistellungen vom Unterricht können nur auf Grund einer schriftlichen, begründeten Anfrage der Eltern gewährt werden.

Diese erfolgen ausschließlich durch :

1. den Klassenlehrer, für die maximale Dauer eines Tages;
2. den Präsidenten des Schulkomitees, für die Dauer von maximal 5 Tagen.

Die insgesamt erlaubten Freistellungen betragen 15 Tage pro Schuljahr, wobei niemals mehr als 5 aufeinanderfolgende Tage genehmigt werden können, außer durch ministerielle Genehmigung.

Benutzung von Mobiltelefonen

Es ist den Schülern untersagt, ein eingeschaltetes Mobiltelefon auf dem Schulgelände bei sich zu tragen oder zu benutzen. Dieses Verbot gilt auch für den Pausenhof, die Sporthalle und das Schwimmbad und dies 10 Minuten vor und bis 10 Minuten nach dem Schulunterricht.

Bei Nichtbeachtung dieser Vorschrift, ist das Lehrerkollegium befugt, das Mobiltelefon zu beschlagnahmen, so dass die Eltern es gegebenenfalls beim Klassenlehrer abholen müssen, der jegliche Verantwortung bei Diebstahl oder Verlust ablehnt.

Urlaub und Schulferien

Das Schuljahr beginnt am Montag, den 16. September 2024 und endet am Dienstag, den 15. Juli 2025.

Am Vortag der Allerheiligen-, Weihnachts-, Karnevals-, Oster- und Pfingstferien funktionieren die Klassen normal bis zum Ende des Nachmittagsunterrichtes. Dies bedeutet, dass alle Schüler (Zyklen 1 bis 4) am Freitagnachmittag ab 15:45 Uhr freigestellt sind.

Einen Kalender mit allen Ferien und Feiertagen finden Sie auf den Seiten 10 und 11.

RENTRÉE SCOLAIRE 2024 – 2025

SCHULBEGINN 2024 – 2025

Précoce · Früherziehung

Informations générales · Allgemeine Informationen

Rythme scolaire

En vue d'une adaptation progressive des enfants au rythme scolaire, l'arrivée au cours des enfants du précoce est tolérée jusqu'à 9h00 heures et ce pendant toute l'année scolaire.

Transport scolaire

L'administration communale n'assure pas le transport scolaire pour les élèves du cycle 1 - précoce. Il incombe donc aux parents de les amener et récupérer à l'école.

Admissibilité des enfants

Sont admissibles aux classes précoces les enfants âgés de 3 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2024.

Horaire · Schulzeit

	Lundi Montag	Mardi Dienstag	Mercredi Mittwoch	Jeudi Donnerstag	Vendredi Freitag
07:55 - 11:45	X	X	X	X	X
13:50 - 15:45	X		X		X

Répartition des classes · Klassenaufteilung

Précoce A	12 élèves	Martine Flies <i>Institutrice · Lehrerin</i>	Liliana Alves, Mandy Knebler <i>Educatrices · Erzieherinnen</i>	Tél. : 87 90 82 - 315
Précoce B	10 élèves	Fabienne Schares <i>Institutrice · Lehrerin</i>	Marie-Jeanne Neu, Nadine Klein <i>Educatrices · Erzieherinnen</i>	Tél. : 87 90 82 - 314



RENTRÉE SCOLAIRE 2024 – 2025

SCHULBEGINN 2024 – 2025

Précolaire • Kindergarten

Informations générales • Allgemeine Informationen

Admissibilité des enfants

Sont admissibles aux classes préscolaires :

- les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2024 (cycle 1.1)
- les enfants âgés de 5 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2024 (cycle 1.2)
- les enfants de l'âge scolaire, ayant obtenu un sursis au début de la scolarité obligatoire, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Aufnahmebedingungen der Schüler

Zugelassen zum 1. Zyklus (Kindergarten) sind Kinder:

- welche das Alter von 4 Jahren vor dem 1. September 2024 erreicht haben (Zyklus 1.1)
- welche das Alter von 5 Jahren vor dem 1. September 2024 erreicht haben (Zyklus 1.2)
- welche im Schulalter sind, denen aber ein gesetzlicher Aufschub zu Beginn der Schulpflicht gewährt worden ist.

Transport scolaire

Pour les enfants fréquentant les classes du cycle 1 (préscolaire), les horaires du transport scolaire sont repris à partir de la page page 23.

Schülertransport

Die Fahrpläne des Schülertransports für die Kindergartenklassen des 1. Zyklus befinden sich ab Seite 23 dieses Heftes.

Horaire • Schulzeit

	Lundi Montag	Mardi Dienstag	Mercredi Mittwoch	Jeudi Donnerstag	Vendredi Freitag
07:55 - 11:45	X	X	X	X	X
13:50 - 15:45	X		X		X

Répartition des classes • Klassenaufteilung

Classe C : C 1.1 et C 1.2	19 élèves	Sandra Sauber <i>Institutrice • Lehrerin</i>	Catherine Goergen <i>Institutrice • Lehrerin</i>	Tél. : 87 90 82 - 313
Classe D : C 1.1 et C 1.2	18 élèves	Michelle Steines <i>Institutrice • Lehrerin</i>		Tél. : 87 90 82 - 317
Classe E : C 1.1 et C 1.2	18 élèves	Nadine Rodenbour <i>Institutrice • Lehrerin</i>		Tél. : 87 90 82 - 316
Classe F : C 1.1 et C 1.2	18 élèves	Sylvie Barrela de Sousa <i>Institutrice • Lehrerin</i>		Tél. : 87 90 82 - 312

RENTRÉE SCOLAIRE 2024 – 2025

SCHULBEGINN 2024 – 2025

Cycles 2 à 4 · Zyklen 2 bis 4

Informations générales · Allgemeine Informationen

Début de l'année scolaire

L'année scolaire 2024/2025 commencera lundi, le 16 septembre 2024. Le premier jour de classe sera une journée de classe normale.

Horaire pour les élèves des cycles 2-4 :
07:45 - 11:55 / 13:50 - 15:45

Beginn des Schuljahres

Das Schuljahr 2024/2025 beginnt am Montag, den 16. September 2024. Am ersten Schultag findet der Unterricht regulär statt.

Unterrichtszeiten für die Schüler der Zyklen 2-4 :
07:45 - 11:55 / 13:50 - 15:45

Transport scolaire

Pour les enfants fréquentant les cycles 2 à 4, les horaires du transport scolaire sont repris à partir de la page page 23.

Schülertransport

Die Fahrpläne des Schülertransports für die Grundschulklassen der Zyklen 2 bis 4 befinden sich ab Seit 23 dieses Heftes.

1^{ère} communion

Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes du cycle 3.1 fonctionnent normalement. Toutefois les enseignants acceptent d'éventuelles excuses écrites d'élèves pour les cours de la matinée.

1. Kommunion

Am Montag nach der 1. Kommunionfeier, findet für die Schüler des Zyklus 3.1 normaler Unterricht statt. Das Lehrpersonal akzeptiert allerdings etwaige schriftliche Entschuldigungen für die Abwesenheit der Kinder beim Vormittagsunterricht.

Natation scolaire

En principe, les élèves des cycles 2 à 4 suivent les cours de natation dans la piscine scolaire au plateau « Birkelt » à Larochette. Les élèves sont enseignés par leurs titulaires de classe respectifs. Madame Nancy KIRFEL-WINTERSDORFF, maître-nageur, assure la surveillance durant les leçons de natation.

Schulschwimmen

Prinzipiell, findet der Schwimmunterricht der Zyklen 2 bis 4 im Schulschwimmbad auf « Birkelt » in Larochette statt. Die Schüler werden dabei von ihren jeweiligen Lehrern unterrichtet. Frau Nancy KIRFEL-WINTERSDORFF, Bademeisterin, ist für die Sicherheit der Kinder während den Schwimmstunden zuständig.

Horaire · Schulzeit

	Lundi Montag	Mardi Dienstag	Mercredi Mittwoch	Jeudi Donnerstag	Vendredi Freitag
07:45 - 11:55	X	X	X	X	X
13:50 - 15:45	X		X		X

RENTRÉE SCOLAIRE 2024 – 2025

SCHULBEGINN 2024 – 2025

Répartition des classes • Klassenaufteilung

Cycle 2

Classe 2.1 A	15 élèves	Nathalie Hentges-Collé <i>Institutrice • Lehrerin</i>	Tél. : 87 90 82 - 323
Classe 2.1 B	14 élèves	Serge Steffen <i>Instituteur • Lehrer</i>	Tél. : 87 90 82 - 326
Classe 2.2 C	16 élèves	Isabella Annese <i>Institutrice • Lehrerin</i>	Tél. : 87 90 82 - 322
Classe 2.2 D	16 élèves	Eliane Schaeffer <i>Institutrice • Lehrerin</i>	Tél. : 87 90 82 - 325

Cycle 3

Classe 3.1 A	16 élèves	Martine Schmit <i>Institutrice • Lehrerin</i>	Nadine Simon <i>Institutrice • Lehrerin</i>	Tél. : 87 90 82 - 360
Classe 3.1 B	16 élèves	Mike Feller <i>Instituteur • Lehrer</i>		Tél. : 87 90 82 - 365
Classe 3.2 C	18 élèves	Myriam Piffaferri <i>Institutrice • Lehrerin</i>		Tél. : 87 90 82 - 321
Classe 3.2 D	18 élèves	Frank Flesch <i>Instituteur • Lehrer</i>		Tél. : 87 90 82 - 359

Cycle 4

Classe 4.1 A	17 élèves	Serge Guth <i>Instituteur • Lehrer</i>		Tél. : 87 90 82 - 368
Classe 4.1 B	16 élèves	Vic Schalz <i>Instituteur • Lehrer</i>		Tél. : 87 90 82 - 366
Classe 4.2 C	14 élèves	Céline Chopin <i>Institutrice • Lehrerin</i>		Tél. : 87 90 82 - 369
Classe 4.2 D	15 élèves	Colette Winandy <i>Institutrice • Lehrerin</i>		Tél. : 87 90 82 - 362

Kiss & go

« Kiss & go » au parking de l'école

En vue d'accroître la sécurité sur le parking de l'école fondamentale, un parking « **Kiss & go** » a été introduit à la rentrée scolaire de l'année passée sur les emplacements de parking situés directement devant le complexe scolaire et signalés comme tels par des panneaux adéquats sur le site même. Ces emplacements sont réservés à ce propos et ne peuvent plus être utilisés pour le stationnement normal. Nous vous prions de bien vouloir consulter le plan de situation ci-après.

Une partie des places de stationnement en face du parking « **Kiss & go** » seront dorénavant réservées pour le personnel du complexe scolaire et sont signalées comme telles par des panneaux.

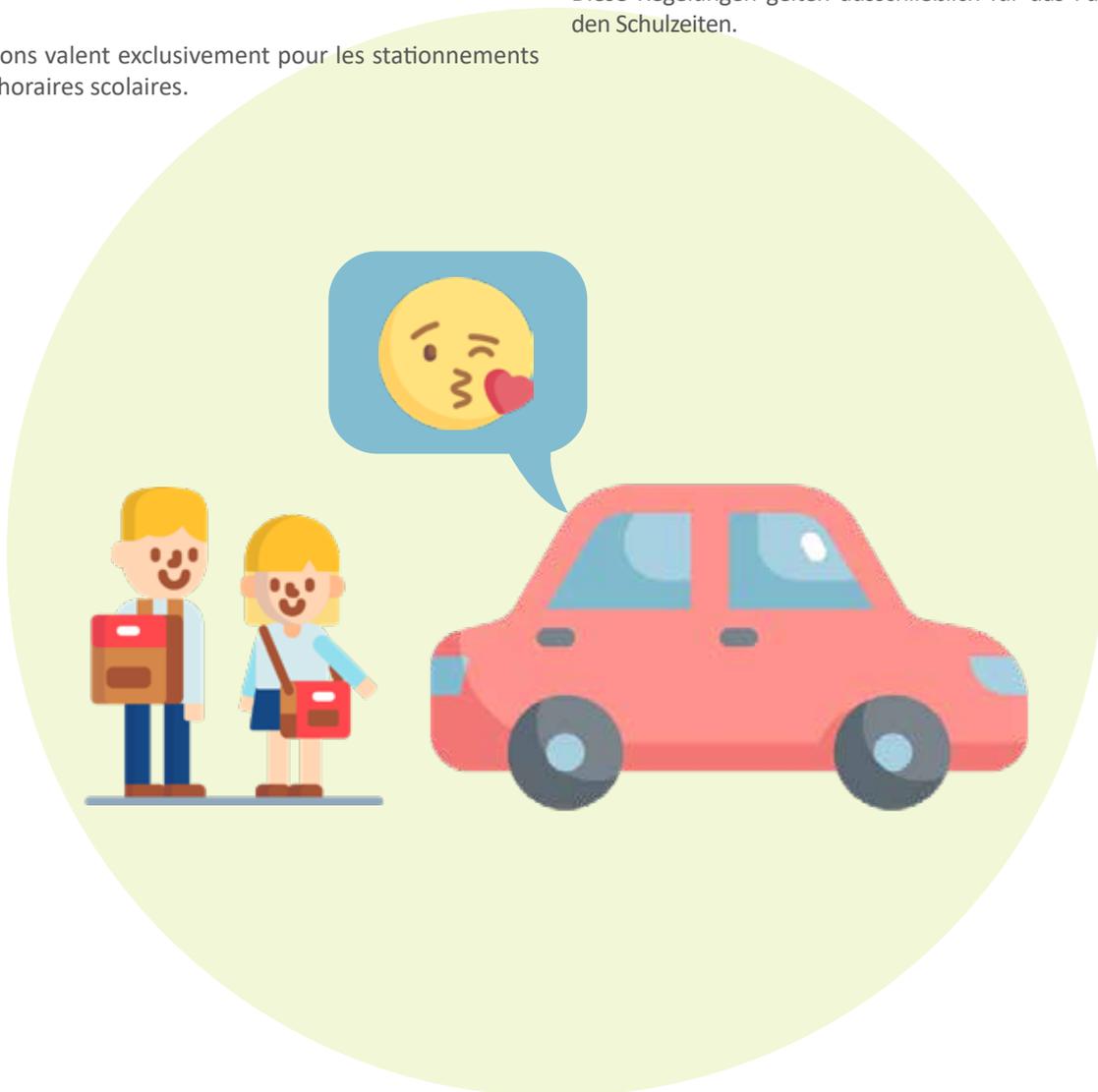
Ces dispositions valent exclusivement pour les stationnements pendant les horaires scolaires.

„Kiss & go“ auf dem Parkplatz der Schule

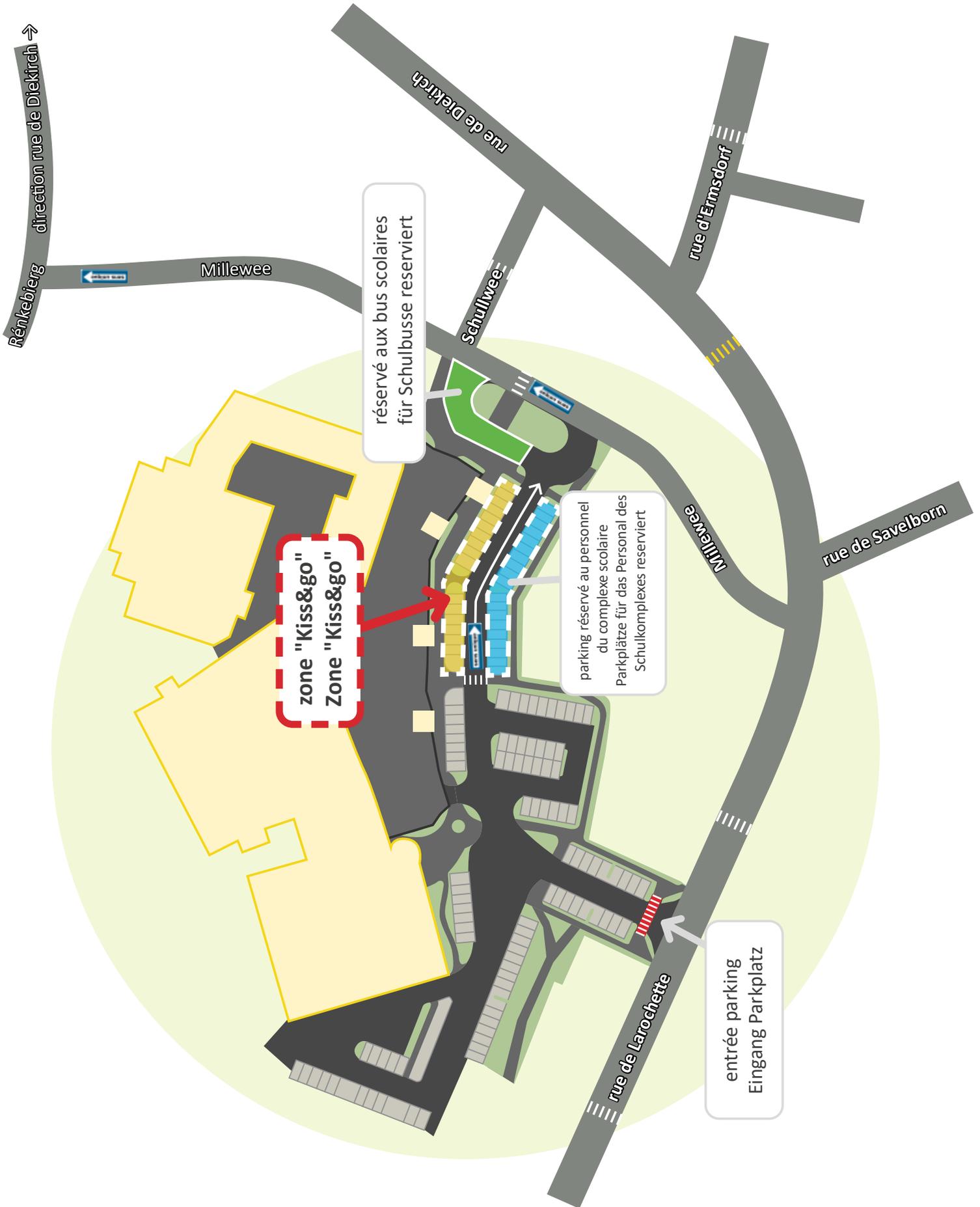
Um die Sicherheit auf dem Parkplatz der Grundschule zu erhöhen, wurde im letzten Schuljahr ein „**Kiss & go**“ auf den Parkplätzen eingeführt, welche sich direkt vor dem Schulkomplex befinden und als solche durch entsprechende Schilder auf dem Schulgelände selbst gekennzeichnet sind. Diese Parkplätze sind für diesen Zweck reserviert und können nicht mehr für das normale Parken genutzt werden. Wir bitten Sie, den nachfolgenden Lageplan zu beachten.

Einige der Parkplätze gegenüber den „**Kiss & go**“-Parkplätzen sind künftig für das Personal des Schulkomplexes reserviert und als solche gekennzeichnet.

Diese Regelungen gelten ausschließlich für das Parken während den Schulzeiten.



TRANSPORT SCOLAIRE SCHULTRANSPORT



RENTRÉE SCOLAIRE 2024 – 2025

SCHULBEGINN 2024 – 2025



Aerenzdallgemeng



Service d'éducation et
d'accueil
(Maison Relais)

Chers parents,

Une nouvelle année scolaire va commencer et nos enfants reprennent le chemin vers l'école.

Pour des raisons de sécurité, nous vous prions, de ne pas déposer votre/vos enfant(s) dans la rue Millewee à Medernach, étant donné qu'il n'y a pas de places de stationnement prévues à cet effet. Le trottoir ne s'y prête d'ailleurs pas étant donné que les enfants l'utilisent dans la conviction qu'il soit réservé exclusivement aux piétons. Par conséquent ils ne s'attendent pas à y croiser des voitures.

D'une part, de nombreux enfants traversent la rue Millewee à la hauteur de l'entrée à l'arrêt de bus. Dû au virage, ils ne voient les voitures qu'au dernier moment. D'autre part les enfants sont difficilement visibles pour les conducteurs, ce qui s'aggrave encore dans l'obscurité pendant les mois d'hiver.

En fonction de ce qui précède nous vous prions de bien vouloir utiliser le « Kiss and go » dans la mesure du possible ou de déposer votre/vos enfant(s) au nouveau parking (entrée rue de Larochette). Vous y trouverez assez d'emplacements pour stationner et les enfants peuvent se rendre à l'école sans devoir traverser une rue.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration, ceci dans l'intérêt de la sécurité de nos enfants.

Nous souhaitons à votre/vos enfant(s) beaucoup de plaisir et de succès pour l'année scolaire 2024/2025.

*Vos représentants des parents « Schoul am Weier »,
l'association des parents d'élèves « Schoul am Weier »,
le corps enseignant, le personnel de la maison-relais,
l'administration communale.*



Estimados pais,

Um novo ano letivo vai começar em breve e os nossos filhos vão de novo caminhar para a escola.

Por precaução e para garantir a segurança das crianças, pedimos aos pais que não utilizem a "rua do Moinho" (Millewee), Medernach, onde não está prevista nenhuma área de estacionamento. As crianças têm o hábito de passar a estrada ao nível da curva e só vêem os carros no último momento.

Sobretudo no inverno, a visibilidade é pouca e as estradas estão escorregadias. As crianças não estão a contar com encontrar carros nos passeios e correm com pouca atenção nestes espaços, pensando que não circulam carros por lá.

Por todas estas razões, pedimos aos pais que utilizem o serviço "Kiss and go" sempre que possível ou que deixe o(s) seu(s) filho(s) no novo parque de estacionamento (entrada da "rue de Larochette"). Há lugares de estacionamento suficientes e as crianças podem chegar à escola sem ter de atravessar uma estrada.

Agradecemos a todos para o bem dos nossos filhos.

Desejamos à(s) sua(s) criança(s) muita alegria e sucesso no ano letivo 2024/2025.

Associação de pais "Schoul am Weier", os professores, os funcionários da maison-relais, o município.

RENTRÉE SCOLAIRE 2024 – 2025

SCHULBEGINN 2024 – 2025

Werte Eltern,

Ein neues Schuljahr beginnt und unsere Kinder machen sich wieder auf den Schulweg.

Aus Sicherheitsgründen bitten wir Sie deshalb, ihr(e) Kind(er) nicht mit dem Wagen im Millewee (Medernach) abzusetzen, weil keine entsprechenden Halteplätze zu diesem Zweck vorgesehen sind. Der Bürgersteig ist ebenfalls ungeeignet, da die Kinder diesen im Vertrauen benutzen, dass er den Fußgängern vorbehalten ist und nicht mit Autos rechnen.

Des Weiteren überqueren die Kinder die Straße auf direktem Wege auf der Kreuzung Millewee in Höhe der Bushaltestelle. Wegen der Kurve können sie den Millewee nicht einsehen, so dass sie die Wagen nur spät bemerken. Die Kinder sind ebenfalls schlecht sichtbar für die Autofahrer, besonders bei Dunkelheit während der Wintermonate.

Darum bitten wir Sie, den „Kiss and go“ so weit als möglich zu nutzen beziehungsweise die Kinder auf dem neuen Parkplatz (Einfahrt „rue de Larochette“) abzusetzen. Dort stehen genügend Parkplätze zur Verfügung und die Kinder brauchen keine Straße zu überqueren.

Gemeinsam können wir die Sicherheit unserer Kinder auf ihrem Schulweg verbessern.

Wir wünschen Ihrem/Ihren Kind(ern) viel Spaß und viel Erfolg für das neue Schuljahr 2024/2025.

Ihre Elternvertreter „Schoul am Weier“, Elternvereinigung „Schoul am Weier“, die Lehrerschaft, das Personal der Maison- Relais, die Gemeindeverwaltung.



Source • Bildnachweis: map.geoportail.lu

accompagnateurs de bus · Schulbusbegleiter

Transport scolaire: Mise en place d'accompagnateurs de bus

Dans l'intérêt de l'amélioration des transports scolaires et pour satisfaire à la demande de beaucoup de parents, tel que ceci ressortait aussi de l'enquête lancée par l'association des parents d'élèves en printemps 2023, la commune a décidé d'introduire depuis la rentrée scolaire 2023-2024 la mise à disposition **d'accompagnateurs de bus dans les bus scolaires**. Ceux-ci ont pour mission d'accompagner et de surveiller les élèves durant le transport scolaire sur les trajets assurés dorénavant par les bus de la firme Voyages Emile Weber de Canach. Celle-ci a été chargée des services sur les trajets Medernach-Stegen et Medernach-Ermsdorf-Eppeldorf suite à une mise en adjudication publique du transport scolaire de notre commune. Quant aux accompagnateurs, ceux-ci ont été recrutés par l'entreprise de transport même.

Le transport scolaire à Medernach continue à être assuré par la firme Feller-Losch de Schrondweiler et ne concerne que les enfants habitant les maisons et fermes isolées ainsi que le hameau de Savelborn.

Schultransport: Einsetzen von Schulbusbegleitern

Im Hinblick einer Verbesserung des Schultransports und um dem Wunsch vieler Eltern nachzukommen, wie auch aus der Umfrage der Elternvereinigung im Frühjahr 2023 hervorging, hat die Gemeinde beschlossen, seit dem Schuljahr 2023-2024 **Busbegleiter in den Schulbussen** einzusetzen. Diese haben die Aufgabe, die Schüler während des Schultransports in den Bussen zu begleiten und zu beaufsichtigen. Der Schultransport Medernach-Stegen, Medernach-Ermsdorf-Eppeldorf wird künftig von der Firma Voyages Emile Weber aus Canach gewährleistet, welche mit den Dienstleistungen im Rahmen einer öffentlichen Ausschreibung beauftragt wurde. Was die Begleitpersonen betrifft, so wurden diese von der Transportfirma selbst eingestellt.

Der Schultransport in Medernach wird weiterhin unverändert durch die Firma Feller-Losch aus Schrondweiler garantiert. Dieser betrifft weiterhin nur die Kinder der außerhalb der Ortschaft gelegenen Häuser sowie Savelborn.



TRANSPORT SCOLAIRE

SCHULTRANSPORT

BUS 1

Eppeldorf – Ermsdrof – Medernach

Cycle 1

Entreprise Emile-Weber (wemobility)

MATIN • VORMITTAGS		APRÈS-MIDI • NACHMITTAGS	
aller • Hinfahrt		retour • Rückfahrt	
arrêt • Haltestelle		arrêt • Haltestelle	
Eppeldorf Op Baach	07:28	Medernach	15:50
Eppeldorf Faubourg	07:29	Ermsdorf (arrêt église)	15:54
Eppeldorf Hauptstrooss	07:30	Ermsdorf (arrêt préscolaire)	15:57
Eppeldorf Gaich	07:31	Bakesmillen	16:01
Hessemillen	07:34	Neimillen	16:02
Keiwelbach	07:36	Reisermillen	16:03
Reisermillen	07:37	Keiwelbach	16:04
Neimillen	07:38	Hessemillen	16:06
Bakesmillen	07:39	Eppeldorf Gaich	16:09
Ermsdorf (arrêt préscolaire)	07:43	Eppeldorf Hauptstrooss	16:10
Ermsdorf (arrêt église)	07:46	Eppeldorf Faubourg	16:11
Medernach	07:50	Eppeldorf Op Baach	16:12

Retour ensemble avec cycle 2-4
→ voir Bus 2 ci-dessous

Rückfahrt zusammen mit den Zyklen 2-4
→ siehe Bus 2 unten

Aller ensemble avec cycle 2-4
→ voir la suite du Bus 2 à la page suivante

Hinfahrt zusammen mit den Zyklen 2-4
→ siehe Fortsetzung von Bus 2 auf der nächsten Seite

BUS 2

Eppeldorf – Ermsdrof – Medernach

Cycles 2-4

Entreprise Emile-Weber (wemobility)

MATIN • VORMITTAGS			
aller • Hinfahrt		retour (ensemble avec cycle 1) • Rückfahrt (zusammen mit dem Zyklus 1)	
arrêt • Haltestelle		arrêt • Haltestelle	
Eppeldorf Op Baach	07:22	Medernach	12:00
Eppeldorf Faubourg	07:23	Ermsdorf (arrêt église)	12:04
Eppeldorf Hauptstrooss	07:24	Ermsdorf (arrêt préscolaire)	12:07
Eppeldorf Gaich	07:25	Bakesmillen	12:11
Hessemillen	07:28	Neimillen	12:12
Keiwelbach	07:30	Reisermillen	12:13
Reisermillen	07:31	Keiwelbach	12:14
Neimillen	07:32	Hessemillen	12:16
Bakesmillen	07:33	Eppeldorf Gaich	12:19
Ermsdorf (arrêt préscolaire)	07:37	Eppeldorf Hauptstrooss	12:20
Ermsdorf (arrêt église)	07:40	Eppeldorf Faubourg	12:21
Medernach	07:44	Eppeldorf Op Baach	12:22

BUS 2 – suite

APRÈS-MIDI • NACHMITTAGS			
aller (ensemble avec cycle 1) • Hinfahrt (zusammen mit dem Zyklus 1)		retour • Rückfahrt	
arrêt • Haltestelle		arrêt • Haltestelle	
Eppeldorf Op Baach	13:23	Medernach	15:50
Eppeldorf Faubourg	13:24	Ermsdorf (arrêt église)	15:54
Eppeldorf Hauptstrooss	13:25	Ermsdorf (arrêt préscolaire)	15:57
Eppeldorf Gaich	13:26	Bakesmillen	16:01
Hessemillen	13:29	Neimillen	16:02
Keiwelbach	13:31	Reisermillen	16:03
Reisermillen	13:32	Keiwelbach	16:04
Neimillen	13:33	Hessemillen	16:06
Bakesmillen	13:34	Eppeldorf Gaich	16:09
Ermsdorf (arrêt préscolaire)	13:38	Eppeldorf Hauptstrooss	16:10
Ermsdorf (arrêt église)	13:41	Eppeldorf Faubourg	16:11
Medernach	13:45	Eppeldorf Op Baach	16:12

BUS 3

Stegen – Medernach

Cycles 1–4

Entreprise Emile-Weber (wemobility)

MATIN • VORMITTAGS			
aller • Hinfahrt		retour • Rückfahrt	
arrêt • Haltestelle		arrêt • Haltestelle	
Stegen Folkendéngerstrooss	07:30	Medernach	12:00
Stegen église	07:33	Stegen Medernacherstrooss	12:08
Stegen Medernacherstrooss	07:36	Stegen église	12:11
Medernach	07:44	Stegen Folkendéngerstrooss	12:14

APRÈS-MIDI • NACHMITTAGS			
aller • Hinfahrt		retour • Rückfahrt	
arrêt • Haltestelle		arrêt • Haltestelle	
Stegen Folkendéngerstrooss	13:31	Medernach	15:50
Stegen église	13:34	Stegen Medernacherstrooss	15:58
Stegen Medernacherstrooss	13:37	Stegen église	16:01
Medernach	13:45	Stegen Folkendéngerstrooss	16:04

TRANSPORT SCOLAIRE

SCHULTRANSPORT

BUS 4 rue de Larochette – fermes isolées – Savelborn – Medernach Cycles 1 – 4

Entreprise Feller / Feller Joël : +352 691 85 84 12

MATIN • VORMITTAGS			
aller • Hinfahrt		retour • Rückfahrt	
arrêt • Haltestelle		arrêt • Haltestelle	
rue de Larochette 45A	07:15	Medernach	12:00
Neienschaff	07:23	rue de Larochette 45A	12:09
Savelborn	07:26	Neienschaff	12:17
Pletschterhaff	07:30	Savelborn	12:20
Fürtgeschaff	07:33	Pletschterhaff	12:25
Schnepperkopp	07:35	Fürtgeschaff	12:28
Foschenterhaff	07:39	Schnepperkopp	12:30
Medernach	07:44	Foschenterhaff	12:34

APRÈS-MIDI • NACHMITTAGS			
aller • Hinfahrt		retour • Rückfahrt	
arrêt • Haltestelle		arrêt • Haltestelle	
rue de Larochette 45A	13:23	Medernach	15:50
Neienschaff	13:31	rue de Larochette 45A	15:57
Savelborn	13:34	Neienschaff	16:05
Pletschterhaff	13:38	Savelborn	16:08
Fürtgeschaff	13:41	Pletschterhaff	16:13
Schnepperkopp	13:43	Fürtgeschaff	16:16
Foschenterhaff	13:47	Schnepperkopp	16:18
Medernach	13:52	Foschenterhaff	16:22

LINKS, RECHTS, LINKS...

- Ich gehe immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs, weit weg von der Straße.
- Ich überquere die Straße am Fußgängerstreifen: bei Rot bleibe ich stehen, bei Grün darf ich gehen, doch trotzdem bleibe ich achtsam. Sind keine Ampeln vorhanden, schaue ich nach links, nach rechts und nochmal nach links bevor ich die Straße überquere.
- Ist kein Fußgängerstreifen vorhanden, bleibe ich dort stehen, wo die Straße überschaubar ist und die Autofahrer mich sehen können. Danach links, rechts, links...



ELTERN GEHEN MIT GUTEM BEISPIEL VORAN!

- Erklären Sie Ihren Kindern die wesentlichen Verkehrsregeln.
- Machen Sie Ihre Kinder auf die Gefahren der Straße aufmerksam.
- Gehen Sie den Schulweg mehrmals gemeinsam ab.
- Beachten auch Sie die Verkehrsregeln: halten Sie nicht mit dem Wagen auf dem Fußgängerstreifen oder auf dem Bürgersteig!
- Lassen Sie Ihr Kind nur zur Seite des Bürgersteigs aus dem Auto ein- und aussteigen.

ICH BIN SICHTBAR!

Damit mich die Autofahrer im Dunkeln besser sehen,

- trage ich helle Kleidung,
- klebe ich reflektierende Bänder auf meine Kleidung und auf meine Schultasche,
- ziehe ich eine Sicherheitsweste über.

SICHERHEITSGURT UND KINDERSITZ!

Auch für die kurzen Fahrten!

- Im Auto muss man immer angeschnallt sein, entweder mit dem Gurt oder im Kindersitz.
- Ein 3- bis 17-jähriges Kind, welches noch keine 150 cm groß ist, muss in einem für seine Größe und seinem Gewicht entsprechenden Kindersitz oder einer Sitzerrhöhung Platz nehmen.



Erhöhte Vorsicht zum Schulanfang

Vor allem Kleinkinder kennen die Gefahren im Straßenverkehr nicht und sind aufgrund ihrer Größe weniger sichtbar für den Autofahrer. Zudem können sie zum Schulanfang aufgereggt sein und daher die wesentlichen Verkehrsregeln vergessen.

Zusätzliche Vorsicht ist daher seitens aller Verkehrsteilnehmer gefragt:

- Seien Sie achtsam und passen Sie auf Kleinkinder auf.
- Passen Sie Ihre Geschwindigkeit in der Nähe von Schulen an.



GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : rouge je dois m'arrêter, vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée dans un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...



LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.

Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.





Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr
in der Nähe von Straßen
aufpassen müsst?

**Hier findet ihr die
wichtigsten Regeln.**



Chers enfants,

Est-ce-que vous savez
à quoi vous devez faire
attention près des routes?

**Voici les règles les plus
importantes.**



Dear children,

Do you know what you
need to do when you are
next to a street?

**These are the most
important rules.**



Ich bringe mich nicht in Gefahr.



J'évite des situations dangereuses.



I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.



Aussi sur le trottoir, je fais attention.



I always pay attention – also on the sidewalk.





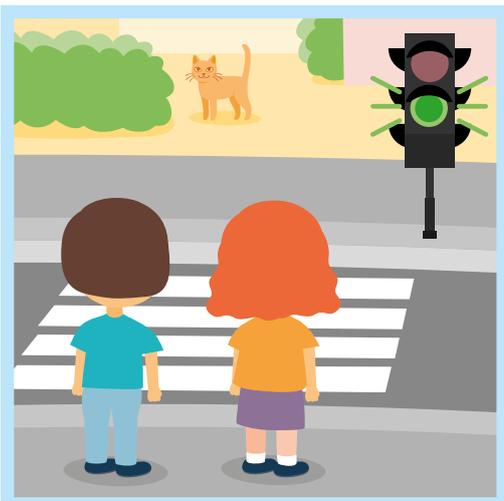
Ich schaue nach links, rechts, und nochmal nach links bevor ich eine Straße überquere.



Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois à gauche avant de traverser une route.



I check the left, right, and again the left side of the road before crossing it.



Ich überquere die Straße nur auf dem Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.



Je traverse la route uniquement au passage pour piétons et lorsque les feux sont verts.



I only cross the road on a crosswalk and when the traffic lights are green.



Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte Kleidung, damit man mich sieht.



Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs et colorés pour qu'on me voie.



In darkness, I wear bright and colourful clothes, so that others can see me.



LE CORPS ENSEIGNANT DAS LEHRPERSONAL

Cycle 1 précoce et préscolaire • 1. Zyklus Vorschule und Kindergarten

Martine Flies



Nadine Rodenbour



Mandy Knebler



Liliana Alves



Catherine Goergen



Michelle Steines



Sylvie Barrela



Fabienne Schares



Sandra Sauber



**Idalina Klein-Soares
intervenante
lusophone**



Nadine Klein



Marie-Jeanne Klein-Neu



Joëlle Prim



LE CORPS ENSEIGNANT DAS LEHRPERSONAL

Cycle 2 • 2. Zyklus

Serge
STEFFEN

Eliane
SCHAEFFER

Isabella
ANNESE

Yves
KARIER

Danièle
HURT

Nathalie
COLLÉ



Cycle 3 • 3. Zyklus

Mike
FELLER

Nadine
SCHOLTES

Martine
SCHMIT

Frank
FLESCH

Joëlle
ARENDR



Stephie
KOEUNE

Myriam
PIZZAFERRI

Yves
KARIER

LE CORPS ENSEIGNANT DAS LEHRPERSONAL

Cycle 4 • 4. Zyklus



Tom HERMES



Le cours d'accueil • Die Aufnahmeklasse

Tom Hermes est en charge du cours d'accueil à l'Aerenzdallschull.

Les élèves nouvellement arrivés au Luxembourg en cours de scolarité, qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue allemande et/ou française (cycles 2.2 à 4) pour suivre l'enseignement fondamental, sont inscrits dans une classe du cycle correspondant à leur âge et suivent un ou plusieurs cours d'accueil hebdomadaires en dehors de leur classe d'attache pour apprendre de manière intensive la ou les langue(s) nécessaire(s) pour suivre l'enseignement en classe.

Tom Hermes ist der Lehrbeauftragte der Aufnahmeklasse der Aerenzdallschull.

Schüler, die im Laufe des Schuljahres nach Luxemburg umziehen und deren Sprachkenntnisse in Französisch und/oder Deutsch (Zyklen 2.2 bis 4) unzureichend sind, um dem allgemeinen Schulunterricht zu folgen, werden in eine Klasse eingeschrieben, die ihrer Altersstufe entspricht. Die Schüler erhalten wöchentlich eine oder mehrere Stunden Förderunterricht außerhalb ihrer Klasse, um auf intensive Weise die notwendige(n) Sprache(n) des Schulunterrichts schneller zu erlernen.

LE CORPS ENSEIGNANT DAS LEHRPERSONAL

Enseignants pour enfants à besoins spécifiques Lehrer für Schüler mit besonderen Bedürfnissen



Zoe GLOD,
Educatrice

Michel KUFFER,
membre de l'ESEB

Carmen RAUSCH,
I-EBS

I-EBS

Quand un enfant présente des difficultés à suivre le rythme normal des cours, des mesures d'aide adaptées à ses difficultés d'apprentissage lui sont proposées, allant de l'adaptation de l'enseignement et de l'appui par les enseignants de sa classe à la poursuite de l'enseignement dans une classe d'une école spécialisée.

Des instituteurs/trices spécialisés dans l'encadrement et la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) soutiennent les titulaires de classe et équipes pédagogiques dans la mise en œuvre d'un enseignement adapté aux besoins de l'enfant présentant des difficultés.

Wenn ein Kind Schwierigkeiten hat, dem normalen Unterricht zu folgen, werden ihm an seine Bedürfnisse angepasste Fördermaßnahmen angeboten, die von der Anpassung des Unterrichts und der Nachhilfe durch die Lehrkräfte seiner Klasse bis zum Besuch einer Förderschulklasse reichen.

Speziell ausgebildete Förderschullehrer (Instituteurs spécialisés dans l'encadrement et la prise en charge des élèves à besoins spécifiques - I-EBS) unterstützen die Klassenlehrer und pädagogischen Teams bei der Umsetzung eines an die Lernbedürfnisse des Schülers angepassten Unterrichts.

ESEB

Au niveau régional, une équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) est créée. Elle se compose de professionnels multidisciplinaires.

Lorsque l'I-EBS a constaté, en accord avec l'équipe pédagogique et les parents concernés, que la prise en charge assurée par l'école n'est pas suffisante, l'ESEB a pour mission d'assurer le diagnostic et le suivi de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques en collaboration avec les écoles, les I-EBS concernés, et, au besoin, avec l'équipe médico-socio-scolaire concernée et les instituts spécialisés.

Auf regionaler Ebene wird ein Unterstützungsteam für Schüler mit besonderem Förderbedarf (Equipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques - ESEB) gebildet. Es setzt sich aus multidisziplinären Fachleuten zusammen.

Wenn der Förderschullehrer (I-EBS) in Übereinstimmung mit dem pädagogischen Team und den betroffenen Eltern festgestellt hat, dass die Betreuung durch die Schule nicht ausreichend ist, hat das ESEB die Aufgabe, die Diagnose und die Unterstützung von Schülern mit besonderem Förderbedarf zu gewährleisten, in Zusammenarbeit mit den Schulen, den betroffenen I-EBS und, falls nötig, mit dem betroffenen schulmedizinischen Team und den Förderschulen.

La commission d'inclusion • Die Kommission für Inklusion

Dans chaque direction de l'enseignement fondamental fonctionne une commission d'inclusion (CI). Les commissions d'inclusion ont pour mission de définir, soit à la demande des parents, soit à la demande de l'instituteur ou d'un représentant de la maison relais, et pour autant que les parents aient marqué leur accord, la prise en charge des élèves qui en ont besoin.

La commission d'inclusion est composée :

- du directeur adjoint concerné comme président ;
- d'un instituteur comme secrétaire ;
- de 3 membres de l'ESEB concernée ;
- d'un représentant du ministre ayant l'Enfance et la Jeunesse dans ses attributions ;
- d'un représentant des Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée.

La CI fait établir un dossier qui comprend :

- un diagnostic des besoins de l'élève ;
- les aides qui peuvent lui être attribuées ;
- un plan de prise en charge individualisé.

Le plan est soumis aux parents pour accord. La CI fait évaluer annuellement le plan et y intègre les adaptations jugées nécessaires pour assurer le progrès scolaire de l'élève.

Jedes Grundschuldirektorat beinhaltet eine Kommission für Inklusion (CI). Diese Kommissionen haben die Aufgabe – auf Bitte der Eltern, des Grundschullehrers oder eines Vertreters der Maisons relais –, das Einverständnis der Eltern vorausgesetzt, die Unterstützungsmaßnahmen für Schüler mit besonderem Förderbedarf festzulegen.

Die Kommission für Inklusion setzt sich zusammen aus:

- dem stellvertretenden Direktor des jeweiligen Grundschuldirektorats als Vorsitzender;
- einem Grundschullehrer als Sekretär;
- 3 Mitgliedern des betroffenen ESEB;
- einem Vertreter des Ministeriums, in dessen Zuständigkeit Kinder und Jugendliche fallen;
- einem Vertreter der psychopädagogischen Kompetenzzentren.

Die CI legt eine Fallakte an. Diese umfasst:

- eine Diagnose der Lernbedürfnisse des Schülers;
- die für ihn infrage kommenden Unterstützungsmaßnahmen;
- einen individuell zugeschnittenen Betreuungsplan.

Der Plan wird den Eltern zur Zustimmung vorgelegt. Die "CI" bewertet den Plan auf jährlicher Basis und nimmt die für erforderlich erachteten Anpassungen vor, um den schulischen Fortschritt des Schülers zu gewährleisten.

Adresse :

Direction de l'enseignement fondamental
Direction Diekirch
7, Avenue de la Gare
L-9233 Diekirch

Tél.: 247 - 55 870

Fax: 247 - 55 871

E-mail : secretariat.diekirch@men.lu

Centre pour le développement moteur

Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

- Notre offre est financée par le « Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse » et elle est donc gratuite.

Adresse :

Centre pour le développement moteur
1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN
44 65 65 - 1
www.cc-cdm.lu

Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des "Centre pour le développement moteur" (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2.

Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern.

Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird auch die Persönlichkeitsentwicklung positiv beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

Wie gehen wir vor?

- Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres
- Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

Was beobachten wir?

- Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)
- Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben, ...)

Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen:

- Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal
- Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe).

Was sind die Kosten?

- Unser Angebot wird durch das "Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend" finanziert und ist daher kostenlos.



Centre pour
le développement
moteur

CDM-SEKTION 2

Wee si mir? Wat maache mir?

Ween?

Ergotherapeuten
& 
Psychomotoriker

zoustänneg fir

d'Fréierkennung
vu motoreschen
Entwécklungsstéierungen

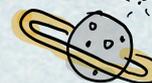
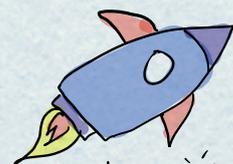
JUST AM
C.1.2!!



Wéi?

Mam Dépistage!*

D'Kanner maache mat eis eng Rees an de Weltall



± 10% vun de Schüler, weisen hei
Schwieregkeeten op



* Art 5 Paragraphe 1 A1.b
Loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire
Source : legilux.public.lu

CDM-SECTION 2

Qui? Que fait-on?

Qui sommes-nous?

Ergothérapeutes

&



Psychomotriciens

responsable du

dépistage précoce
des troubles du
développement moteur

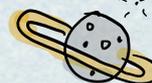
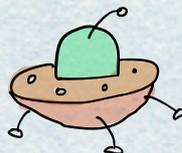
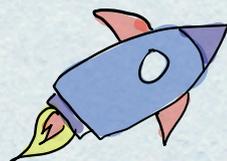
Juste pour
le
C.1.2!!



Comment?

Grace au dépistage!*

Les enfants participent à un voyage imaginaire dans l'espace *



Programme:

motoricité
fine
&
globale

± 10% des élèves présentent
des difficultés lors



*

Art 5 Paragraphe 1 A1.b

Loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire

Source : legilux.public.lu

Airtramp

Un Airtramp est installé à l'ancien hall sportif à Medernach. Tous les enfants des cycles 1-4 ont la possibilité de l'utiliser sous condition que le responsable de l'éducation physique ait suivi une formation spécifique.

In der alten Sporthalle in Medernach befindet sich ein Airtramp das von allen Kindern der Zyklen 1-4 benutzt werden kann, unter der Voraussetzung, dass der Sportbeauftragte eine fachmännische Weiterbildung vorweisen kann.

Quelques informations sur l'airtramp:

L'airtramp est un outil psychomoteur qui est utilisé en éducation uniquement par des personnes responsables ayant suivi une formation spécifique.

Il s'agit d'un grand coussin d'air de 9x9x1m qui a comme spécificité que les bâches supérieures et inférieures sont reliées à l'intérieur par des cordes, ce qui répartit uniformément les forces et augmente la dynamique du coussin.

C'est une expérience corporelle unique au niveau:

- moteur (coordination, expérimentations motrices);
- psychomoteur (tonus, équilibre, schéma corporel);
- social (interaction, coopération);
- psychologique et émotionnel (image de soi, confiance en soi);
- relaxant (détente, sens du toucher).

Praktische Informationen zum Airtramp:

Das Airtramp, ein 9x9x1 Meter großes Luftkissen, darf nur von fachlich kompetentem Personal beaufsichtigt werden.

Im Inneren sorgt ein flexibles System von Polyesterleinen im aufgeblasenen Zustand des Airtramps für eine gleichmäßige Verteilung der Kräfte und steigert so die Eigendynamik des Gerätes.

Das Airtramp ermöglicht eine körperliche Erfahrung auf mehreren Stufen:

- motorisch (Koordination, motorische Erfahrungen);
- psychomotorisch (Tonus, Gleichgewicht, Körperschema);
- sozial (Kommunikation, Kooperation);
- psychologisch und emotional (Selbstbewusstsein, Eigenwahrnehmung);
- relaxen (Entspannung, Tastsinn).



Le Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)

Le Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) est une démarche structurée, commune et cohérente entreprise par la communauté scolaire.

Il vise à répondre pleinement aux spécificités locales de l'école et à ses besoins. Il est pris en compte dans l'organisation scolaire.

Pour ce faire :

- l'autonomie des écoles sera accentuée;
- des ressources supplémentaires seront mises à disposition des écoles;
- la collaboration entre tous les acteurs scolaires sera renforcée ;
- les démarches menées seront davantage appuyées et soutenues par un accompagnement adapté aux besoins de l'école;
- les écoles disposeront d'une flexibilité accrue pour fixer les objectifs et mettre en oeuvre les plans d'action ;
- de nouveaux outils seront proposés pour permettre une simplification de planification, de la mise en oeuvre et de l'évaluation.

Le PDS porte sur une durée de 3 années scolaires.

Lait à l'école – Schulmilch & fruit4school

L'Union européenne, en collaboration avec les Etats membres, a lancé les programmes de promotion de la consommation du lait et de produits laitiers (depuis 1977) et de fruits et légumes à l'école, auxquels les écoles de la commune de la Vallée de l'Ernz participent.

Ces programmes ont pour but d'influencer les habitudes alimentaires des élèves dans le sens d'une nutrition plus équilibrée. De plus, il vise à accroître de façon durable la consommation de produits laitiers et de fruits et de légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires.

Ainsi ils sont incités à découvrir les fruits et légumes au rythme des saisons. Les projets prévoient la distribution gratuite de lait, de fruits et de légumes de façon hebdomadaire. Des mesures pédagogiques accompagnatrices sont également offertes.



Die Europäische Union, in Zusammenarbeit mit ihren Mitgliedstaaten, hat die Programme zur Förderung des Verzehrs von Milchprodukten (seit 1977), Obst und Gemüse gestartet, denen sich die Schulen der Ernztalgemeinde angeschlossen haben.

Diese Programme haben zum Ziel, die Essgewohnheiten der Schüler im Sinne einer ausgewogenen Ernährung zu beeinflussen. Des weiteren soll es eine Anregung sein, Milchprodukte, sowie Obst und Gemüse je nach Jahreszeit für sich zu entdecken und den Konsum anhaltend zu steigern.

Dies in einem Alter, in dem sich Ernährungsangewohnheiten aufbauen und festigen. Die Projekte sehen das wöchentliche kostenlose Austeilen von Milch, Obst und Gemüse, sowie begleitende pädagogische Maßnahmen vor.

SCHOULMËLLECH- A SCHOULUEBSTPROGRAMM

EIS SCHOUL
MÉCHT MAT!



Notre établissement scolaire participe au programme de l'Union européenne à destination des écoles, mis en oeuvre avec le soutien financier de l'Union européenne.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé





LASEP - AERENZDALL

→ Début des cours au hall sportif de Medernach : 30.9.2024

→ Licence annuelle à payer (au premier entraînement): 40€

Horaire des cours pour les différents cycles :

CYCLE 1

Lundi

15:55-16:55h

Dirigeants:

**Michelle Steines,
Nadine Rodenbour
Sylvie Barrela**

CYCLE 2

Mercredi

15:55-16:55h

Dirigeants:

**Michelle Steines,
Isabella Annese
Nadine Rodenbour**

CYCLE 3

Mercredi

15:55-16:55h

Dirigeant:

Michel Kuffer

SCAN ME - FR



Responsable LASEP : Nadine Rodenbour
(nadine.rodenbour@education.lu)

Code QR du Formulaire d'inscription standardisé (à remettre impérativement lors de l'inscription définitive)

La LASEP complète la mission éducative de l'école fondamentale en s'engageant dans le domaine du sport parascolaire. Grâce à la coopération avec le Ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse, de nombreuses communes, écoles, Maisons Relais et fédérations sportives, la LASEP réussit à promouvoir le plaisir et la joie à l'activité physique et place les besoins de l'enfant au centre de l'action.

La LASEP propose des entraînements réguliers dans plus de 76 sections (associations sportives) locales qui suivent la philosophie du „MULTI-SPORTS" et offre ainsi un grand éventail de possibilités axées sur le mouvement. Les garçons et les filles de l'école fondamentale, âgés de 3 à 12 ans, sont progressivement initiés à participer de manière ludique à différentes disciplines sportives. Le fair-play joue un rôle primordial. Les séances sont dirigées par des personnes qualifiées.

La LASEP sert de tremplin pour s'engager activement dans un club sportif.

La LASEP NATIONALE organise également une multitude de manifestations sportives au cours de l'année scolaire. Celles-ci comprennent un grand nombre de disciplines, qu'elles soient compétitives ou promotionnelles. Petits et grands peuvent profiter de cette offre variée et ont la possibilité de faire des rencontres avec d'autres jeunes au niveau régional tout comme au niveau national.

La LASEP, ayant près de 60 ans d'expérience, favorise le développement harmonieux de l'enfant et contribue également à sa santé et à son bien-être.

La LASEP est prête à accueillir tout enfant désireux de découvrir le monde du sport et de l'activité physique.

SERVICE "KRANK KANNER DOHEEM"

L'OBJECTIF :

Le « Service Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades. Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial. Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

LES TARIFS :

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde.

Pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable. Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents: ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg. 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

LES GARDES :

Les gardes ont lieu de lundi à vendredi entre 7:00 et 19:00 heures. La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite. Une visite médicale est indiquée au 2^{ème} jour de la garde. Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

 48 07 79

Lundi - jeudi de 7:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00 heures.
Vendredi de 7:00 à 12:00 heures.
Répondeur de 18:00 heures jusqu'au lendemain 7:00 heures.
Le service est fermé les weekends et jours fériés. (Répondeur)



lien vers le site
<https://skkd.lu/inscription>

L'inscription au « Service Krank Kanner Doheem » se fait par fiche d'inscription qui se trouve en ligne sur le site : <https://skkd.lu/inscription>

Pour faciliter l'organisation des gardes, il est préférable de téléphoner au bureau au **48 07 79** pour organiser une garde.

Frédérique Koedinger
Responsable
Service Krank Kanner Doheem



SERVICE "KRANK KANNER DOHEEM"

ZIELE:

Der « Service Krank Kanner » bietet eine individuelle Betreuung von kranken Kindern zu Hause an. Diese Dienstleistung ermöglicht es den Eltern ihre berufliche Aktivität weiter zu führen, während die Kinder in ihrer gewohnten Umgebung genesen können. Anfragen von Alleinerziehenden werden vorrangig behandelt.

TARIFE:

Das besteuerebare Einkommen des Haushaltes gilt als Berechnungsgrundlage für die Unkostenbeteiligung der Kinderbetreuung.

Bei Alleinerziehenden wird eine, von der Gemeinde auszustellende, erweiterte Wohnsitzbescheinigung benötigt.

Die Unkosten für Parking und Fahrzeit der Betreuerin werden zusätzlich in Rechnung gestellt mit:

½ Stunde Fahrtkosten für die Stadt Luxemburg. 1 Stunde Fahrtkosten für alle anderen Gemeinden des Großherzogtums.

BETREUUNGEN:

Die Betreuungen finden von Montag bis Freitag zwischen 7:00 und 19:00 Uhr statt. Die Betreuungszeit pro Tag darf 9 Stunden nicht überschreiten.

Ab dem zweiten Betreuungstag ist ein ärztliches Attest erforderlich.

Alle Mitarbeiterinnen vom „Service Krank Kanner Doheem“ haben eine Ausbildung im sozio-familiären Bereich und nehmen regelmäßig an internen Weiterbildungskursen teil.

FÜR ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN:

 48 07 79

Montag bis Donnerstag von 7:00 bis 12:00 und von 14:00 bis 18:00 Uhr.

Freitag von 7:00 bis 12:00 Uhr

Anrufbeantworter von 18:00 bis 7:00 Uhr am nachfolgenden Tag.

An Wochenenden und Feiertagen ist der Dienst geschlossen. (Anrufbeantworter).

Um die Organisation der Betreuungen zu vereinfachen, füllen Sie bitte das Anmeldeformular im Voraus aus, das Sie auf der Website finden: <https://skkd.lu/inscription>

Die Anfrage einer Betreuung erfolgt telefonisch.



Link zur Seite
<https://skkd.lu/inscription>

Frédérique Koedinger
Verantwortliche der Dienststelle
Service Krank Kanner Doheem





Action



Reuse - School

Een zweet Liewen fir Är
Schoulsaachen a
Schreiwmaterial

Une deuxième vie pour
vos affaires scolaires



SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL (MAISON RELAIS)



Le service d'éducation et d'accueil de la commune de la Vallée de l'Ernz est géré par la Croix-Rouge luxembourgeoise.

 87 90 82 401
 relais.medernach@croix-rouge.lu
 www.aerenzdall.lu → rubrique Maison Relais
 www.croix-rouge.lu/medernach

croix-rouge 
luxembourgeoise
Menschen helfen



L'offre

Comme structure d'éducation et d'accueil et un lieu de l'éducation non-formelle, nous essayons de créer un environnement stimulant, et de créer des processus d'éducation permettant à l'enfant autodéterminé de participer activement au quotidien. Nos lieux d'éducation mêlent l'éducation, l'accueil et la formation pendant les heures de travail des parents et en dehors de l'horaire scolaire.

Nous accompagnons et encourageons les enfants de la manière suivante :

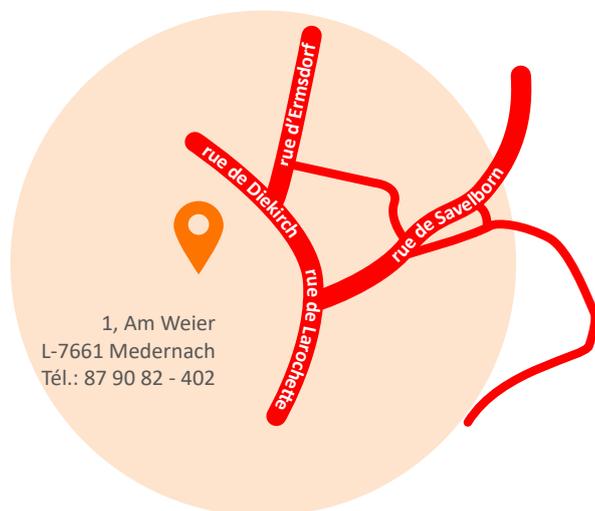
- Nous proposons une relation émotionnelle,
- Nous observons et documentons l'évolution et le développement de l'enfant,
- Nous encourageons l'enfant à découvrir son environnement,
- Nous offrons des défis à l'enfant afin d'optimiser ses compétences,
- Nous offrons un travail pédagogique « ouvert », adapté à l'âge des enfants, dans des salles/espaces à fonction spécifique (par exemple construction, mouvement, jeux de rôle, créativité...) permettant aux enfants de faire leurs propres expériences en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins,
- Nous encourageons les enfants à participer activement et de manière démocratique à l'organisation du quotidien du service d'éducation et d'accueil,
- Nous proposons un environnement propice au développement émotionnel, cognitif et moteur de l'enfant,
- Nous offrons un accompagnement des devoirs à domicile
- Nous soutenons une coopération avec l'école dans l'intérêt du développement de l'enfant
- Nous offrons une restauration comprenant le repas de midi et les collations, tout en veillant à une alimentation saine et équilibrée se basant sur les recommandations du ministère de la Santé.

Dans un souci permanent d'amélioration de notre offre, nous proposons aux parents :

- Des échanges réguliers
- Des réunions d'échange sur demande
- Une flexibilité au niveau des inscriptions
- Une coopération dans l'intérêt de l'enfant, ainsi qu'un soutien dans des questions d'éducation

SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL (MAISON RELAIS)

La situation géographique



Pour contacter le service d'éducation et d'accueil

Salle d'accueil

de 7.00 à 8.00 heures et de 17.30 à 19 heures

☎ 87 90 82 - 402

Conférences des éducateurs

☎ 87 90 82 - 310

Bureau

☎ 87 90 82 - 401

Gsm Cycle 1

☎ 621 83 73 30

Gsm Cycle 2-4

☎ 691 83 73 28

Par email

✉ relais.medernach@croix-rouge.lu

Ce bâtiment accueille les groupes des enfants inscrits aux cycles 1,2, 3 et 4.

L'équipe

Notre équipe éducative est composée :

- D'une éducatrice graduée, responsable du service d'éducation et d'accueil ;
- D'éducateurs gradués ;
- D'éducateurs ;
- D'éducateurs, actuellement en formation en cours d'emploi ;
- D'aides-soignantes ;
- D'aides socio-éducatives ;
- De personnel de remplacement.

L'équipe éducative, dans sa totalité, est liée au secret professionnel.

Sandy NICOLAY est la responsable du service d'éducation et d'accueil de la commune de la Vallée de l'Ernz.

La responsable est à la disposition et à l'écoute des parents, soit sur simple demande, soit sur rendez-vous.

SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL (MAISON RELAIS)

Équipe pédagogique



Sandy Nicolay
Responsable



Jill Van der Weken
Responsable adjointe
(congé parental; retour
prévu janvier 2025)



Dylan Magalhaes
Responsable adjoint faisant
fonction et
réfèrent pédagogique cycle 2



Magalie Borges
Réfèrent pédagogique
cycle 1



Lars Rüffin
Réfèrent pédagogique
inclusif et réfèrent
pédagogique du Cycle 4



Nadine Plottes
Réfèrent pédagogique
inclusive



Belkys Aracena



Danielle Schneider



Dina Carvas



Gwen Raach



Lauren Rodrigues



Maria Da Silva



Marlène Pires Morais



Melinda Gomes



Natascha Heck



Raquel de Sousa Neves



Rebecca Haubrich



Verena Schneider



Taylor Vital



Silvana da Costa Gomes



Joane Weiler



Andrea Betz

SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL (MAISON RELAIS)



Jean-Pascal Masselot
cuisinier responsable



Josef Hans Esch
cuisinier

Équipe professionnelle de la restauration scolaire

Informations et documents à télécharger

Toutes les informations importantes ainsi que tous les documents à télécharger sont disponibles sur le site du service d'éducation et d'accueil, accessible via le site de la commune de la Vallée de l'Ernz : www.ae.mun.de

Vous pouvez y trouver les documents suivants :

- Fiches d'inscription
- Annexes 2024/2025
- Règlement d'ordre interne
- Fiches d'inscription pour les vacances et délais d'inscription
- Programmes d'activités
- Menu de la semaine
-



*lien vers le site internet
de la commune, page de
l'inscription à la maison
relais*



*lien vers le site internet de
la commune, page de la
maison relais*

SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL (MAISON RELAIS)

Année scolaire 2024/2025 • Schuljahr 2024/2025

Planning des remises des fiches de présences vacances et congés scolaires 2024/2025

Les fiches de présences pour les périodes de congés et vacances pour toute l'année scolaire 2024-2025 sont disponibles sur le site Internet www.aerenzdall.lu; www.croix-rouge.lu ou à la Maison Relais.

Congés, vacances scolaires et jours fériés

Délaï remise des fiches de présences

Congé de la Toussaint 26.10.2024 au 03.11.2024	20 septembre 2024
Jour de la St Nicolas, vendredi, le 06.12.2024	11 novembre 2024
<i>Marché de Noël organisé par l'école</i>	<i>La Maison Relais ferme ses portes à 17h30</i>
<i>Vacances de Noël 21.12.2024 au 05.01.2025 inclus</i>	<i>Maison Relais fermée</i>
Congé de Carnaval 15.02.2025 au 23.02.2025	13 janvier 2025
Vacances de Pâques 05.04.2025 au 20.04.2025	10 mars 2025
<i>Lundi de pâques 21.04.2025</i>	<i>Maison Relais fermée</i>
<i>Fête de travail 01.05.2025</i>	<i>Maison Relais fermée</i>
<i>Journée de l'Europe 09.05.2025</i>	<i>Maison Relais fermée</i>
Congé de la Pentecôte 24.05.25 au 01.06.2025	18 avril 2025
<i>Ascension 29.05.2025</i>	<i>Maison Relais fermée</i>
<i>Lundi de Pentecôte, 09.06.2025</i>	<i>Maison relais fermée</i>
<i>Fête nationale, 23.06.2025</i>	<i>Maison Relais fermée</i>
<i>Fête de l'école</i>	<i>La Maison Relais ferme ses portes à 17h30</i>

Vacances d'été **16.07.2025 au 14.09.2025**

16.07.2025 au 01.08.2025

- **Activités d'été** pour tous les enfants de la commune (Préscolaire et Cycles 2-4) et 02 juin 2025
- **inscription Maison Relais**

Congé collectif **02.08.2025 au 17.08.2025**

Maison Relais fermée

18.08.2025 au 12.09.2025

02 juillet 2025

Toute annulation sera acceptée jusqu'à jeudi 12 heures qui précède la semaine en question!

SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL (MAISON RELAIS)

Les horaires

Le service d'éducation et d'accueil est ouvert, en dehors des heures de classe, **du lundi au vendredi de 7:00 - 8:00 et de 11:30 heures à 19:00 heures.**

Pendant les vacances scolaires, la Maison Relais est ouverte **de 7:00 heures à 19:00 heures.**

Elle est fermée les jours fériés légaux, ainsi qu'à certaines dates qui seront communiquées aux parents en début de chaque année scolaire.

Pour l'année scolaire 2024/2025, le service d'éducation et d'accueil fermera ses portes :

- du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclus
- du 2 août 2025 au 17 août 2025 inclus

Les inscriptions

Une fiche d'inscription est nécessaire pour les enfants qui fréquentent le service d'éducation et d'accueil. Toutes les inscriptions seront prises en considération. Si la demande dépasse le nombre de places disponibles, priorité sera donnée :

- aux familles monoparentales,
- aux familles où les deux parents travaillent à temps plein,
- aux familles défavorisées.

Il est possible d'inscrire votre enfant de manière :

- régulière (pour une période longue et selon un horaire fixe)
- irrégulière (d'un mois à l'autre, d'une semaine à l'autre et selon un horaire variable).

Le dernier délai pour les changements d'horaire /inscriptions est le jeudi (12h00) qui précède la semaine en question.

Une fiche d'inscription ainsi que le règlement d'ordre interne du service d'éducation et d'accueil peuvent être téléchargés sur le site de la commune. Le dossier d'inscription dûment complété est à remettre à la responsable du service d'éducation et d'accueil.

Facturation, gratuité et tarification

Depuis la rentrée scolaire 22/23, la gratuité de l'accueil pour les enfants soumis à l'obligation scolaire porte sur les semaines de l'école, du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Les semaines de vacances ne sont pas gratuites. La participation financière des parents n'est plus plafonnée par un forfait : c'est le barème du CSA qui s'applique.

L'éducation précoce n'est pas concernée.

Pendant les semaines de l'école, les repas de midi sont gratuits pour tous les enfants soumis à l'obligation scolaire. Pendant les vacances, la gratuité des repas est réservée aux familles disposant d'un revenu inférieur à deux fois le salaire social minimum. Pour les autres familles, c'est le barème du CSA qui s'applique.

L'adhésion au système est gratuite et valable pour une durée de 12 mois. Les parents doivent se présenter au bureau cheque service de leur commune de résidence.

Pour plus d'informations veuillez-vous rendre sur le site www.staarkkanner.lu

SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL (MAISON RELAIS)

Refacturation

Au cas où une facture est incorrecte à cause d'une erreur de notre part (nombre d'heures d'encadrement incorrect par exemple), veuillez-vous adresser à la responsable. Le délai de contestation est de **six mois**.

Réclamation pour erreur de facturation : nous vous serions reconnaissants de nous faire savoir dans le plus bref délai d'éventuelles erreurs de facturations de notre part.

Une demande de refacturation pour une facture de l'année précédente doit être présentée au plus tard pour le **15 mars de l'année en cours**. Passé cette date, nous accepterons uniquement des demandes de refacturation pour les factures de l'année en cours.

Le contrat chèque-service a une validité d'un an. Aussi, les parents sont tenus de renouveler celui-ci dans les délais.

Au cas où une facture est incorrecte à cause de l'expiration du contrat chèque-service, veuillez-vous adresser au responsable. Une demande de refacturation peut concerner au maximum les **deux dernières factures consécutives**.

Les factures concernées doivent être accompagnées d'un courrier.

Bureau chèque-service

Administration communale de la Vallée de l'Ernz

Heures d'ouvertures:

Lundi - vendredi : 8:00 - 12:00 et 14:00 - 17:00
Jeudi : 8:00 - 12:00 et 14:00 - 19:00

Personnes de contact :

Madame Melanie **ELSEN**
☎ 83 73 02-29

Madame Carole **KRIER**
☎ 83 73 02-25

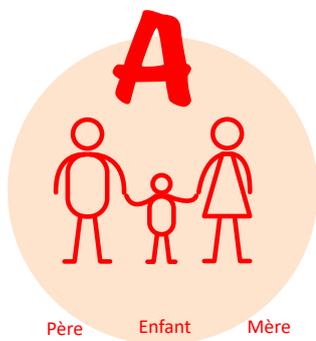
Monsieur Claude **SCHAACK**
☎ 83 73 02-24

Pour obtenir plus de renseignements sur le système chèque-service-accueil :
www.cheque-service.lu et www.staarkanner.lu



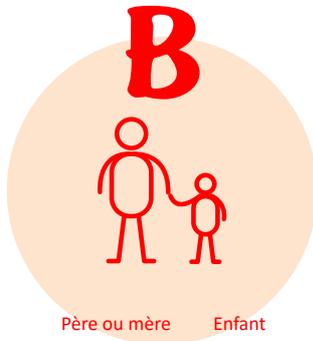
Documents à fournir

3 types de ménages :



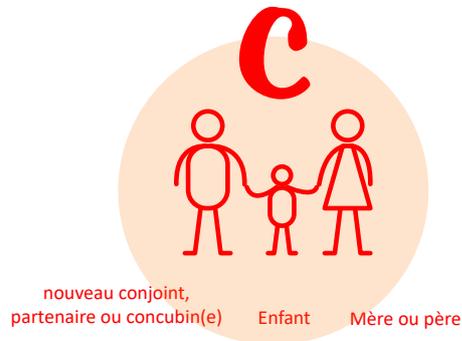
Le ménage qui se compose de l'enfant et de ses parents.

Dans ce cas, l'ensemble du revenu des parents est pris en considération.



Le ménage qui se compose d'un parent qui vit seul avec l'enfant.

Dans ce cas, le revenu du parent qui a l'enfant à sa charge ainsi que la pension alimentaire versée par l'autre parent sont pris en considération.



Le ménage recomposé (« patchwork families »)

Dans ce cas, le revenu du parent qui a l'enfant à sa charge, la pension alimentaire versée par l'autre parent ainsi que le revenu du nouveau conjoint, partenaire ou concubin qui vit dans le même ménage sont pris en considération.

Pièces à produire :

1. Bulletin d'impôt sur le revenu le plus récent (administration des contributions directes)
2. À défaut de produire un bulletin d'impôt : un certificat de revenu le plus récent établi par l'administration des contributions directes

Au cas où les parents ne font pas de déclaration d'impôt :

3. Un certificat établi par l'administration des contributions directes attestant que le requérant ne fait pas de déclaration d'impôt (☎ 247-52481)

+

4. Un des documents suivants :
 - Salarié : certificat annuel le plus récent de salaire (à demander auprès de l'employeur)
 - Pensionné : certificat annuel le plus récent de pension (à demander auprès de la CNAP)
 - Chômeur : certificat annuel le plus récent de chômage (à demander auprès de l'ADEM)
 - Indépendant/ Inactif : certificat de revenu annuel le plus récent du Centre commun de la Sécurité sociale.

Les bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG) :

5. Attestation récente délivrée par le Fonds national de solidarité

Les parents se trouvant dans la situation de ménage B ou C :

6. Preuve de versement de la pension alimentaire
7. À défaut d'une pension alimentaire : déclaration sur l'honneur signée par le représentant légal de l'enfant.

Lorsque les parents ne souhaitent pas communiquer les données sur la situation des revenus du ménage, le tarif maximum est appliqué.

Il en est de même pour les parents qui se trouvent dans la situation où le revenu mensuel du ménage est supérieur ou égal à 4,5 x SSM (=11.569,18 €/mois). (1^{er} septembre 2023)

GRATIS NON-FORMAL BILDUNG FIR ÄERT KAND

Ee weidere Schrëtt fir méi Chancëgläichheet

Déi non-formal Bildung (Maison-relais, Foyer-scolaire, Mini-crèches an Dageselieren) spillt eng wesentlech Roll an der Entwécklung vun Ärem Kand a sengen Erfollegschancen. Si kompletéiert déi formal Bildung an der Schoul. Si erméiglecht et Ärem Kand, an enger entspannter Atmosphär déi wichtegst Kompetenzen ze entwéckelen: Sprooch, Motorik, sozial Relatiounen, Kreativitéit, technesch Fäegkeeten an eng aktiv Participatioun.

Dofir gëtt déi non-formal Bildung nach méi zougänglech. Vun der Rentrée 2022/2023 un ass den Accueil an de Structure vun der non-formaler Bildung während de Schoulwochen gratis fir déi schulpflichteg Kanner aus dem Fundamental.

DÉI NON-FORMAL BILDUNG ASS ZOUGÄNGLECH FIR ALL KANNER

A wéi enge Strukturen ass d'Betrieung gratis?

D'Gratuitéit betrëfft all d'Bildungs- a Betreungsstrukture fir schulpflichteg Kanner: d'Maison-relais (och bekannt als Foyer de jour oder Foyer scolaire), d'Mini-Crèches an d'Assistants parentaux.

Fir wie géllt dës Gratuitéit?

D'Betrieung ass gratis, wann Äert Kand den 1. September 4 Joer al ass (Ufank vun der Schoulpflicht), an am Enseignement fondamental ass.

Weini ass et gratis?

Déi gratis Betreung gëtt während de Schoulwoche vu méindes bis freides vu 7 bis 19 Auer ugebueden. Déi finanziell Bedeelegung vun den Eltere fir d'Betrieung viru 7 Auer an no 19 Auer richt sech nom **Barème** vum Chèque-service (CSA).

Wie gesinn d'Tariffer an de Schoulvakanzen aus?

Während de Vakanzen ass d'Betrieung net gratis. Déi finanziell Participatioun vun den Eltere ass dann net méi gedeckelt, mee de **Barème** vum Chèque-service (CSA) gëtt applizéiert.

Weï kann ech vun der gratis Offer profitéieren?

Wann Äert Kand schonn an eng Bildungs- a Betreungsstruktur geet, musst Dir näischt maachen.

Falls dëst nach net de Fall sollt sinn, musst Dir als éischt dem Système vum Chèque-service (CSA) bäitrieden. Dëst kënnt Dir maachen op der Gemeng, wou Dir wunnt. Falls Dir Frontalier sidd, musst dirlech un d'**Zukunftskeess (CAE)** adresséieren.

Am Usschluss kënnt Dir Äert Kand dann an enger Bildungs- a Betreungsstruktur, déi am **CSA-System** dran ass, aschreiven. D'Ophuele geschitt a Funktioun vun den disponibele Plazen.

Sinn d'Molzechten och gratis?

Während de Schoulwoche si méites d'Molzechte gratis fir déi schulpflichteg Kanner. Während de Vakanze kënne just Famille mat engem Akommes vu manner wéi dem zweefache Mindestlohn vun dese gratis Molzechte profitéieren. Fir all aner Famille géllt de **Barème** vum Chèque-service (CSA).

Weider
Informatiounen op
staarkanner.lu



Wat maachen d'Kanner an enger Bildungs- a Betreungsstruktur?

An der Maison relais, der Mini-Crèche oder bei engem Assistent parental entdeckt Äert Kand spilleresch a fräizäitorientéiert Aktivitéiten.

Donieft wäert an alle Bildungs- a Betreungsstrukturen och eng Hausaufgabenhëllef ugebuede ginn. Unhand vum E-Büchleche kënnt Dirlech mam Enseignant ewéi och mam Educateur iwwert d'Hausaufgabe vun Ärem Kand austauschen.



L'ÉDUCATION NON FORMELLE GRATUITE POUR VOTRE ENFANT

Un pas de plus vers l'égalité des chances

L'éducation non formelle (maisons relais, assistants parentaux, ...) joue un rôle essentiel dans l'épanouissement de votre enfant et pour ses chances de réussite. Elle complète l'éducation formelle dispensée à l'école. Elle permet à votre enfant de développer, dans une ambiance décontractée, les compétences essentielles : langage, motricité, relations sociales, créativité, aptitudes techniques, participation active.

C'est pourquoi l'éducation non formelle devient encore davantage accessible. À partir de la rentrée 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse rend en effet gratuit l'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (à compter de l'obligation scolaire).



Pour plus d'infos,
voir sur le site
staarkkanner.lu

Que font les enfants dans les structures d'éducation et d'accueil ?

En maison relais, mini-crèche ou chez un assistant parental, votre enfant découvre des activités ludiques et récréatives.

Une *Hausaufgabehëllef* (aide aux devoirs à domicile) sera également offerte dans toutes les structures d'éducation et d'accueil. Grâce à un *Eschelchen* (journal de classe digital), vous pourrez vous échanger avec l'enseignant et l'éducateur sur les devoirs à domicile de votre enfant.

L'ÉDUCATION NON FORMELLE ACCESSIBLE À TOUTS LES ENFANTS

Dans quelles structures d'éducation et d'accueil l'accueil est gratuit ?

La gratuité concerne toutes les structures d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés : maisons relais (appelées parfois aussi foyers de jour ou foyers scolaires), mini-crèches et assistants parentaux.

Qui est concerné par la gratuité ?

Si votre enfant a 4 ans accomplis au 1^{er} septembre (début de l'obligation scolaire), et qu'il fréquente l'enseignement fondamental ou l'équivalent, il profite de la gratuité. L'éducation précoce n'est pas concernée.

Quelles sont les périodes gratuites ?

La gratuité de l'accueil porte sur les semaines d'école, du lundi au vendredi de 7h à 19h. Pour les heures d'accueil avant 7h et après 19h, la participation financière des parents suit le **barème** du chaque-service accueil (CSA).

Quels sont les tarifs pendant les vacances ?

Les semaines de vacances ne sont pas gratuites. La participation financière des parents n'est plus plafonnée par un forfait : c'est le **barème** du CSA qui s'applique.

Comment puis-je profiter de la gratuité ?

Si votre enfant fréquente déjà une structure d'éducation et d'accueil, vous n'avez rien à faire.

Si ce n'est pas encore le cas, vous devez d'abord adhérer au système du chaque-service accueil (CSA). Pour adhérer au CSA, rendez-vous dans votre commune, si vous habitez au Luxembourg. Si vous êtes frontalier, adressez-vous à la [Caisse pour l'avenir des enfants](#).

Vous pourrez ensuite inscrire votre enfant auprès d'une structure d'éducation et d'accueil **prestataire du CSA**. Il y sera admis selon les places disponibles.

Les repas sont-ils aussi gratuits ?

Pendant les semaines d'école, les repas de midi sont aussi gratuits pour tous les enfants soumis à l'obligation scolaire. Pendant les vacances, la gratuité des repas est réservée aux familles disposant d'un revenu inférieur à deux fois le salaire social minimum. Pour les autres familles, c'est le **barème** du CSA qui s'applique.

www.staarkkanner.lu



Cycle 1 - Précoce

GALERIE DE PHOTOS FOTOGALERIE



Schnéimännche bauen



Ouschtereëer sichen



Um Airtramp





zu Befort



um Buerfousspad



zu Dikrech



Grompere rafen



an der Fiels

Cycle 1 - Spillschoul

Classe Sandra Sauber

GALERIE DE PHOTOS
FOTOGALERIE





Fuesend



um Bauerenhaff



um Motorikpad



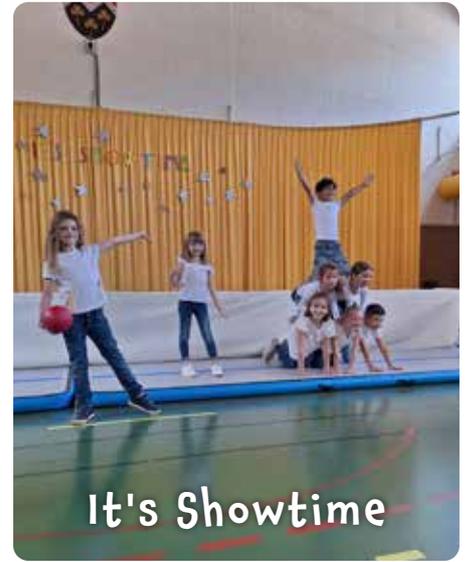
de Kleeschen ass komm

Cycle 2

Classe Eliane Schaeffer

GALERIE DE PHOTOS FOTOGALERIE





It's Showtime



Mir entdecken de Bësch



An der Bibliothék



Fuesparty

Cycle 2

Classe Nathalie Collé

GALERIE DE PHOTOS FOTOGALERIE





Ausflug an d'Stad



Wëllkommfeier um 1. Schouldag



Halloween



Centre écologique
zu Housen



Am "Makerspace"

Cycle 3

Classe Fränk Flesch

GALERIE DE PHOTOS FOTOGALERIE





Cycle 3

Classe Mike Feller

GALERIE DE PHOTOS FOTOGALERIE





Cycle 4

Classe Colette Winandy

GALERIE DE PHOTOS FOTOGALERIE





Cycle 4

Classe Serge Guth

GALERIE DE PHOTOS FOTOGALERIE





Woch vum Buch



Virliedconcours



D'Joyce aus dem cycle 4.1 huet sech als eent vun 8 Kanner fir déi grouss national Finale vum Virliedconcours am Cycle 4 qualifizéiert. Den 11. Juni 2024 ass en Deel vu sénger Klass hat op Esch-Uelzecht an den Ariston ënnerstëtze gaangen. Leider huet hat net gewonnen, mee et huet eis Schoul wërdeg vertrueden.

Maach Math



(2.)

Mir gratuléieren de Kanner aus dem
Cycle 3.1 vum Frank Flesch
fir hir exzellent Leeschtung an der
Finall vum MaachMath 2024.



Concours organisé par le Groupe Mathématisé (GCM) avec le soutien de Collège des directeurs, des Commissions nationales Mathématisé de l'IT, du PDC et de l'IGD et du Fonds National de la Recherche

Liesowend



Coupe scolaire



News "Am Weier"

GALERIE DE PHOTOS FOTOGALERIE

Marche gourmande



Schoulfest



D'Elterenvereenegung



am Weier



Véro



Tammy



Betty



Martine



Jessica



Silvia



Nathalie



Sandra



Aïcha



Marie



Stéphanie



Claude



Lina







**Wëllkomm Kaffi
den 16.9.2024**

**Entréeshal vum
neien Schoulgebai
Vun 7h45 bis 8h45**





Ermsdorf, le 10 juillet 2024

Objet : Invitation à l'Assemblée générale ordinaire de l'« Elterenvereinigung am Weier »

Le conseil d'administration de l' « Elterenvereinigung am Weier » a l'honneur de vous inviter à sa **32^{ème} Assemblée générale ordinaire** qui aura lieu

vendredi, le 18 octobre 2024 à 18 heures 30 dans l'ancien Hall Sportif de Medernach

Ordre du jour

- Déclaration d'ouverture par la présidente
- Rapport de la secrétaire sur les activités de l'association pour l'année 2023/2024 ;
- Rapport de la trésorière pour l'exercice 2023/2024 ;
- Rapport des vérificateurs des comptes et décharge par l'assemblée générale ;
- Nomination des deux vérificateurs des comptes pour l'exercice 2024/2025 ;
- Fixation de la cotisation annuelle ;
- Election des membres du conseil d'administration ;
- Présentation des projets pour l'année 2024/2025 ;
- Discussion libre.

A la fin de la soirée un verre de l'amitié sera offert par l'association.

En espérant pouvoir vous accueillir, le conseil d'administration vous prie de croire, à l'expression de ses sentiments distingués.

Pour le conseil d'administration,

Betty Kirschten
Présidente

Event-Kalenner 2024/2025



16.09.2024 - Wëllkomm Kaffi



18.10.2024 - Generalversammlung

17.11.2024 - Kniddelfest



Éischt Hëllef Kuer – C.3&4

30.11.2024 – Bakstuff – C.1&2



**17.01.2025 - Nuetswanderung mam
Fierschter Tom Scholtes**



**Kannerfuesbal
an Zesummenaarbecht mam Radio Rom**



02.04.2025 - Eeërsich mam Précoce



**03.05.2025 - Kachen am Bësch an
Zesummenaarbecht mam Fierschter Tom Scholtes
C.2-4**



a nach ganz vill weider flott Aktivitéiten





Ecole fondamentale "Am Weier"
1, Am Weier
L-7661 Medernach



Administration communale de la Vallée de l'Ernz
18, rue de Larochette
L-7661 Medernach